VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **05 janvier 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **cinq janvier deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 décembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Marion CANALES à Olivier BIANCHI, Valérie BERNARD à Cécile AUDET, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Nicaise JOSEPH, M. Alparslan COSKUN et M. Louis COUSTES arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.
Mme Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat qui suit cette présentation (fin de pouvoir donné à Mme Edith CANDELIER).
M. le Maire suspend la séance à 20h27 à la demande de M. Jean-Luc BLANC pendant ce même débat. M. le Maire reprend la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum est atteint.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné par Mme Isabelle PADOVANI).
M. Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Florent NARANJO.
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.

Rapport N° 2

BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

UN ENGAGEMENT 2016 - 2020

Le vote du budget est un moment clef pour traduire en actes les orientations politiques d'une équipe municipale. C'est à la fois un document de prévision et un document d'autorisation car il permet ensuite à l'exécutif d'engager les recettes et les dépenses proposées chaque année au vote du Conseil Municipal.

Le budget 2016 de la Ville de Clermont-Ferrand sera voté en même temps que son plan pluriannuel d'investissement jusque 2022. Il marque de ce fait un engagement de moyen terme de la municipalité sur tous les volets du budget, en fonctionnement comme en investissement, en dépenses comme en recettes.

Cet engagement se décline en trois points essentiels :

1/ La sobriété de l'administration et la bonne gestion municipale
2/ La poursuite d'une politique de développement par l'investissement,
3/ La volonté de garder, pour tous, un service public de qualité.

Et s'appuie sur un certain nombre de constats initiaux :

- celui d'une situation contrainte sur le plan financier
- celui de charges d'intérêts détériorées par la souscription d'emprunts structurés
- celui d'une Ville qui a des frais de fonctionnement élevés
- celui, enfin, d'un contexte financier bouleversé par la baisse des dotations aux collectivités

I – UN ENGAGEMENT DE SOBRIETE DANS LA GESTION MUNICIPALE :

1-1 - Le constat financier : celui d'une situation contrainte

1/ Une Ville dont l'endettement a été motivé par des projets de développement importants :

La Ville de Clermont-Ferrand a mené par le passé une stratégie financière basée sur la mobilisation de l'emprunt (162 M€ de dette prévue au budget principal). Ceci est le reflet de la volonté de nos prédécesseurs d'investir sur leur territoire, de ne pas se contenter de gérer, mais de poser les prémisses d'une Ville Métropole, capable d'attirer des entreprises, des habitants, des artistes, etc. (ex : place de Jaude, Tram, Opéra, infrastructures sportives,…). Cet endettement doit, pour ne pas être problématique à l'avenir, être maîtrisé afin de rester conforme à nos objectifs de santé financière, exprimés notamment en termes de capacité de désendettement.

2/ Des charges d'intérêt détériorées par la souscription d'emprunts structurés :

La souscription de ces emprunts a été le fruit d'un défaut de vigilance de la part des collectivités publiques, Etat compris, et d'une tromperie de la part des banques. C'est pour cela que Clermont-Ferrand a attaqué ces contrats.

Aujourd'hui l'Etat nous propose l'abandon des contentieux, en contrepartie du versement d'un fonds de soutien qui nous permettrait d'absorber pour moitié la pénalité de sortie.

Toutes les options sont possibles, les discussions avec la SFIL se poursuivent dans le cadre fixé par la délibération votée le 6 novembre 2015.

3/ Une Ville qui avait des frais de fonctionnement, notamment de masse salariale, importants et en augmentation (+ 6,5 % de hausse en 2014) :

Ces frais révèlent un vrai effort de développement de services publics en même temps qu'ils sont la conséquence de mesures exogènes décidées par l'État. Ils montrent aussi que toutes les réflexions sur les chantiers structurels d'économies doivent être menées à bien : c'est notre rôle aujourd'hui.

4/ Enfin un contexte qui est bouleversé par la baisse des dotations aux collectivités :

La contribution au redressement des comptes publics provoque une diminution des dotations de l'Etat de l'ordre de 12M€ en quatre ans pour les recettes de la Ville.

C'est un changement fondamental dans le compromis Etat / Collectivités qui a été à l'œuvre depuis la loi de décentralisation. Des marges existent dans le bloc local, même s'il faudra veiller à ne pas asphyxier l'investissement indispensable que nous portons sur les territoires.

1-2 - Un engagement de rupture : des décisions immédiates prises depuis notre arrivée

Depuis son arrivée la nouvelle équipe municipale a voulu envoyer des messages clairs relatifs à la **sobriété de l'administration** et à la **bonne gestion des deniers publics** traduisant en actes l'engagement pris d'une « Ville Exemplaire ».

1/ le premier enjeu est la masse salariale.

Elle pèse près de 61 % de nos charges de fonctionnement, et son dynamisme aurait pu, si nous n'avions pas agi, altérer fortement notre capacité à épargner et donc à nous donner des marges pour investir.

Il nous a donc fallu renforcer le management en structurant une direction générale efficace afin de mobiliser l'ensemble des directions et des services, amenés à se réorganiser, à optimiser et réinterroger les modes de fonctionnement existants.

2/ Réduction des dépenses de train de vie de l'administration ou des élus :

C'est un volet important de la « Ville Exemplaire » :

- Le budget de la communication a été divisé par deux.
- Mutualisation des véhicules municipaux et non remplacement de plus de soixante d'entre eux.
- Réduction des frais de réception.

Globalement, une culture nouvelle a été diffusée, celle de la gestion rigoureuse. Elle concerne l'exécutif au premier chef, elle engage toute la majorité ; elle est relayée par l'encadrement dont le rôle est fondamental ; elle est partagée en toute transparence avec les organisations syndicales.

3/ Communauté urbaine et mutualisations de services : un enjeu important pour notre collectivité.

Nous avons entamé sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération un travail de construction d'une Communauté Urbaine : il aura de très forts impacts sur la Ville, en termes d'organisation de l'offre de services publics principalement. Les transferts de compétences qui auront lieu vers l'intercommunalité devront être neutralisés par une évaluation au plus juste des charges transférées.

A terme, les effets positifs pour la Ville de Clermont doivent découler de :

- La plus juste prise en compte des charges de centralité aujourd'hui assumées par la Ville dans le cadre de l'intercommunalité.

- La mise en œuvre de mutualisations de services qui permettront à Clermont Communauté comme à toutes les communes volontaires, dont la nôtre, de mettre en commun nos moyens, prendre les compétences là où elles sont, et éviter les doublons.

II - UNE AMBITION, POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ET LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE TERRITOIRE A TRAVERS UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

Le premier volet de cet engagement, c'est de poursuivre le développement de notre territoire, qui doit prendre sa place de métropole d'équilibre dans la future grande région.

Ce développement passe en grande partie par l'investissement, celui de la Ville, et celui de tous ceux qui concourent au développement de notre territoire, à savoir en premier lieu :

- Clermont Communauté : au moins 40M€ par an sont prévus en investissement.
- Le SMTC : 112 M€ prévus sur sept ans, dont 31 M€ dès 2016.

Nous votons en même temps que le budget notre propre programmation pluriannuelle des investissements. Celle-ci constitue notre engagement sur les années à venir en matière de construction, rénovation du patrimoine, ouverture d'équipements ou encore investissement dans les technologies de l'information.

Ce PPI a été construit en tenant compte de nos capacités financières, situées à 35M€ de dépenses d'investissement exécutées par an, augmentées d'une partie des fonds de concours apportés par nos co-financeurs institutionnels.

Il répond à une logique d'équilibre : équilibre des politiques publiques, équilibre des territoires et des quartiers.

Construire un PPI ambitieux, c'est avoir un rôle défensif et offensif : c'est investir dans l'économie de demain, c'est garantir l'emploi dans une multitude de TPE, PME du BTP, c'est assumer notre responsabilité, celle de défendre et développer l'emploi.

Le PPI 2016-2022 porte sur l'ensemble de nos politiques publiques, quelques exemples :

- L'Education et la Petite enfance à hauteur de 7 181 800 euros (ex : les restaurants scolaires de Jean Macé, Mendes France, Michelet, Victor Duruy, un RAM…)

- Animation Jeunesse et loisirs pour 4 488 000 euros (ex : complexe sportif de Theix, la rénovation du château des Vergnes..)
- Politiques culturelles pour 38 000 000 euros (ex : la Scène Nationale, la Diode, l'Eglise St Pierre des Minimes…)
- Politiques sportives pour 37 657 400 euros (ex : Stade Philippe Marcombes, équipements sportifs Fontaine du Bac)
- Ecologie Energie Environnement et Budget Annexe de l'Eau 5 278 000 euros (PPI du budget principal + Dépenses d'investissement du budget annexe pour 2016)
- Espace public, 43 528 500 euros (ex : entretien courant des voiries, sécurisation des groupes scolaires, itinéraires cyclables, renouvellement des aires de jeux, des arbres…)
- Entretien du patrimoine bâti, 37 055 000 euros (ex : accessibilité des bâtiments, entretien des bâtiments, …)
- Aménagements urbains et le foncier, 47 950 900 euros (ex : aménagements des l'espaces publics des Carmes, quartier St Jean, la Gare, renouvellement urbain la Gauthière, St Jacques, acquisition de l'Hôtel Dieu…)
- Entretien du Patrimoine, 420 000 euros (ex : Fontaine d'Amboise)

Parallèlement la municipalité met en place la gestion pluriannuelle des crédits avec le vote des trois premières autorisations de programme, traduites en crédits de paiement annualisés. Cette technique budgétaire (dite des AP-CP), adaptée à la gestion de projets d'envergure et de moyen-long terme, sera généralisée à terme pour l'ensemble des dépenses d'investissement.

Le budget 2016 reprend ces orientations pour l'année d'exécution à venir.

III - UNE VOLONTE, GARANTIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE POUR TOUS

Au-delà de l'investissement, le développement de l'attractivité, du dynamisme et de la qualité du vivre ensemble repose sur des actions de proximité mises en place par la municipalité. La majorité municipale assume des politiques publiques du quotidien qu'elle cherche en permanence à rendre plus efficaces et plus adaptées aux besoins des usagers.

Les services qui sont rendus, les nouveaux services qui sont et seront développés :

La Ville de Clermont-Ferrand bénéficie d'un très haut niveau de service public qu'il faut saluer et qu'elle souhaite développer. Pour ne citer que quelques exemples :

- **Enfance et Petite enfance**

La politique enfance et petite enfance est tournée vers tous les usagers, dans tous les quartiers et indépendamment des conditions de ressources. Ainsi les services périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'ont-ils été pour une large part gratuitement.
La mise en place du PEV (Projet Educatif de la Ville) en 2015, qui va se poursuivre en 2016 pour la petite enfance, s'est traduite par des mesures très concrètes : la carte pass culturel qui donne accès gratuitement aux enfants et à leur famille aux 3 musées de la Ville, des temps de repos supplémentaires pour les enfants de 16h à 16h30, la restauration scolaire pour tous les enfants le mercredi. A la croisée de l'éducation et la culture, nous allons dès la rentrée 2016 mettre en place des parcours culturels après avoir développé les « vendredis découvertes ».

Nous allons poursuivre ce travail en menant une réflexion sur les menus de la restauration scolaire, en créant un forum pour l'enfance, et en implantant à la Gauthière un Pôle Petite Enfance ouvert à tous.

- Les politiques culturelles

La politique culturelle est ambitieuse sur tous les champs de l'expression artistique et encourage le développement des pratiques. C'est ainsi qu'ont été initiés les Etats Généraux de la Culture qui ont débouché sur soixante mesures concrètes qui ont été présentées le 30 novembre dernier à l'Opéra. Nous les déclinerons concrètement en 2016 et sur les années à venir pour prendre toute notre place dans le projet de capitale européenne de la culture en 2028.

- Les activités sportives

Le sport fait également l'objet de toute notre attention. Nous avons, à la rentrée 2015, amélioré les temps de trajets gratuits pour les activités sportives du mercredi. Les investissements ont été nombreux : au stade Leclanché, création d'un terrain synthétique de rugby pour 0,77 M€ ; création du terrain synthétique à la Fraternité et des tennis à Croix Neyrat ; réfection de la toiture au Gymnase Robert Prat ou encore du gymnase Verlaguet.
Nous allons engager des actions en soutien des emplois d'éducateurs permanents au sein des clubs sportifs.

- Le soutien au secteur associatif et aux politiques de solidarités

Contrairement à d'autres grandes villes, nous réaffirmons notre soutien plein et entier au secteur associatif. Ce soutien direct (subventions) ou indirect (mise à disposition de locaux, de prestations) est fondamental pour le lien social. Nous y consacrons près de 10 millions d'€ /an, montant qu'il n'est pas question de baisser dans les années à venir.

De même nous soutenons sans faille notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à travers une subvention annuelle en légère hausse pour cette année 2016, dans son rôle d'insertion des personnes les plus en difficultés et d'action en direction des personnes les plus fragiles, notamment âgées ou handicapées.

- La tranquillité publique et le pouvoir de police du Maire

La sécurité, la prévention de la délinquance, la lutte contre les incivilités se sont affirmées comme des enjeux essentiels sur lesquels la Ville se mobilise pleinement.

Nous avons, après un diagnostic conduit en lien avec les services de l'Etat, accentué le déploiement de la vidéo-protection via notamment la mise en place d'un centre de supervision urbaine partenarial. Nous avons également développé la prévention routière en direction des plus jeunes, et tous les policiers municipaux sont désormais dotés de gilet pare balle - ce dispositif sera élargi aux ASVP. Enfin, dans le cadre de notre stratégie de tranquillité publique, nous investirons dans un plan pluriannuel de tranquillité publique et de prévention de la délinquance, ce qui se traduira par la création de postes supplémentaires de policiers municipaux dès l'année 2016.

Par ailleurs nous formaliserons et rendrons public une véritable politique municipale du stationnement.

- L'éclairage public et l'aménagement de l'espace public :

Des mesures ont été prises sur ce chantier qui touche à de nombreux enjeux (qualité de l'espace public, déplacements, sécurité) permettant, via la télégestion et l'informatisation, des économies substantielles d'énergie. Cette politique, qui sera poursuivie, vient au service à la fois de la bonne gestion et de la maîtrise de la dépense d'énergie sur le territoire communal.

En conclusion, nous nous engageons à travers la construction du budget 2016 et des suivants jusqu'à la fin du mandat sur :

- Le développement de la Ville à travers une politique d'investissement ambitieuse
- La prise en compte réelle, par une concertation régulière de tous les clermontois, de leurs besoins, en vue d'une amélioration de leur qualité de vie au quotidien dans tous les secteurs : éducation et petite enfance, transports, culture, sports, soutien et solidarité envers les plus fragiles, etc.
- La défense du service public et le développement de la qualité des prestations offertes aux clermontois

Ce programme ambitieux, tant en investissement qu'en fonctionnement, ne pourra être réalisé, dans un contexte contraint, que grâce à un effort conjoint de rigueur dans notre gestion et de participation financière des clermontois. Nous avons prévu de mobiliser sur 2016 8,3 millions de recettes fiscales supplémentaires auprès des habitants afin de nous permettre de dégager les nouvelles marges de manœuvre nécessaires pour poursuivre sur les cinq ans à venir une politique dynamique et constructive à la hauteur des ambitions de notre collectivité, et au service de la solidarité avec les plus démunis.

En contrepartie de cet effort nous nous engageons à ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin du mandat.

Ce choix de mobilisation en une seule fois du contribuable répond à plusieurs objectifs :

1/ une volonté de pilotage de nos équilibres financiers sur tout le mandat (visibilité sur nos moyens d'action et leur adéquation avec nos ambitions pour la Ville).

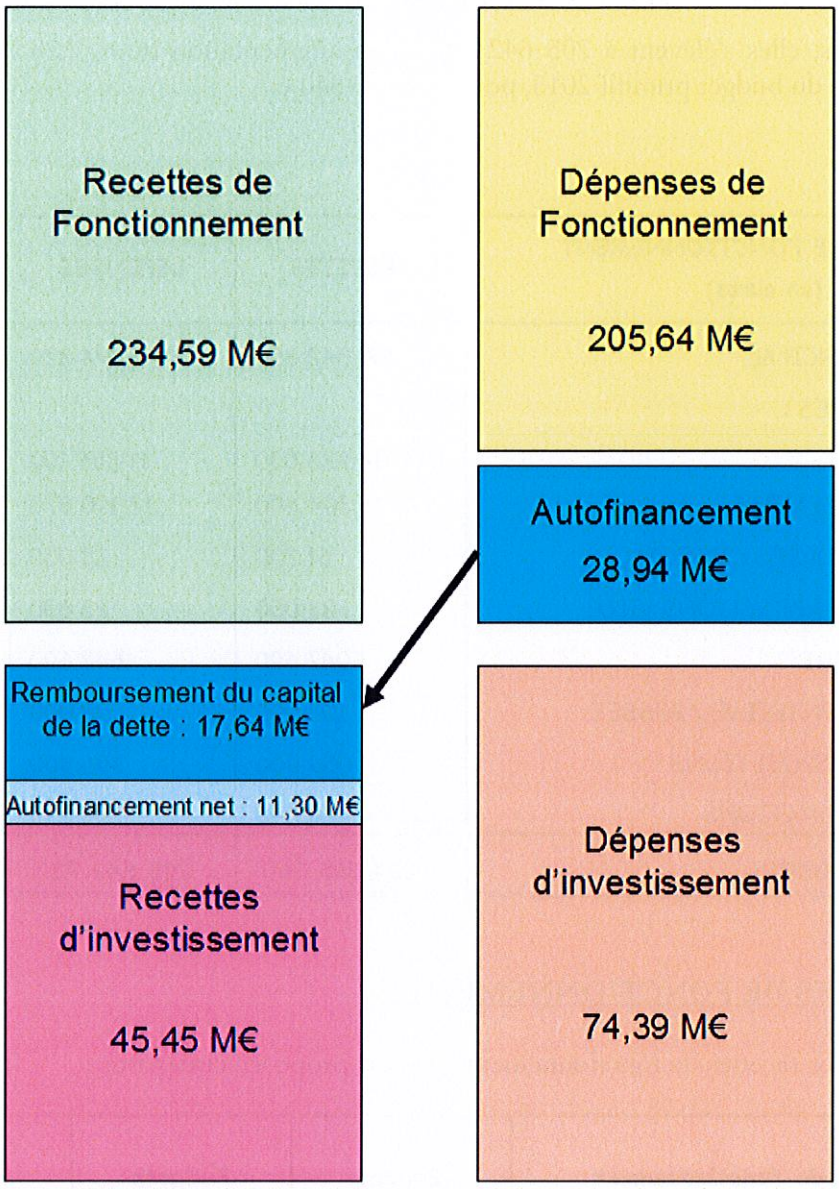
2/ une volonté de transparence avec les Clermontois sur la durée du mandat

3/ un objectif de saine gestion parce qu'une unique hausse de 9% de la fiscalité en 2016 pour toute la durée du mandat nous permettra, a contrario d'une hausse régulière mais répétée tous les ans, de réaliser à la fois des économies sur les frais financiers et de souscrire des emprunts à de meilleures conditions.

Le projet de budget primitif 2016 qui vous est proposé représente un volume financier global de 280 035 000 euros (budget principal et budgets annexes), soit une évolution de + 0,8 % par rapport aux crédits votés au budget primitif 2015, d'un montant de 277 876 000 euros, tous budgets confondus.

VUE D'ENSEMBLE (en euros)	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL			
DEPENSES	59 491 830	179 874 320	239 366 150
RECETTES	39 023 300	200 342 850	239 366 150
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	**- 20 468 530**	**20 468 530**	**0**
TOTAL BUDGETS ANNEXES			
DEPENSES	14 900 450	25 768 400	40 668 850
RECETTES	6 426 340	34 242 510	40 668 850
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	**- 8 474 110**	**8 474 110**	**0**
TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES			
DEPENSES	74 392 280	205 642 720	280 035 000
RECETTES	45 449 640	234 585 360	280 035 000
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	**- 28 942 640**	**28 942 640**	**0**

Ce qui se traduit par la représentation graphique ci-après.


Recettes de Fonctionnement
234,59 M€
Dépenses de Fonctionnement
205,64 M€
Autofinancement
28,94 M€
Remboursement du capital de la dette : 17,64 M€
Autofinancement net : 11,30 M€
Recettes d'investissement
45,45 M€
Dépenses d'investissement
74,39 M€

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des recettes prévues au titre du budget primitif 2016 s'établit à 234 585 360 € alors même qu'elles étaient inscrites à hauteur de 228 488 810 € au budget primitif 2015, soit une hausse de + 2,67 %.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 205 642 720 €, en augmentation de + 2,28 % par rapport aux crédits votés au titre du budget primitif 2015, pour 201 060 840 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en euros)	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT (R - D)
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	200 342 850	179 874 320	20 468 530
- BUDGETS ANNEXES :			
. 01 - EAU	14 923 030	11 856 100	3 066 930
. 02 - ASSAINISSEMENT	16 394 800	12 190 670	4 204 130
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	61 200	28 050	33 150
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	23 050	23 050	0
. 08 - COOP DE MAI	1 047 690	642 690	405 000
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	104 000	99 000	5 000
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	1 059 900	396 900	663 000
. 13 - AUTRES OPERATIONS	628 840	531 940	96 900
TOTAL TOUS BUDGETS	**234 585 360**	**205 642 720**	**28 942 640**

I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La décomposition des recettes de fonctionnement vous est proposée ci-dessous :

Recettes de fonctionnement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
Produits des services et du domaine	15 604 830	30 542 600	**46 147 430**
Fiscalité directe locale	101 078 730	0	**101 078 730**
Autres impôts et taxes	9 715 320	0	**9 715 320**
Dotations communautaires	35 976 680	0	**35 976 680**
Dotations, subventions, participations	36 213 170	0	**36 213 170**
Autres recettes	1 754 120	3 699 910	**5 454 030**
TOTAUX	**200 342 850**	**34 242 510**	**234 585 360**

Les recettes prévues aux budgets annexes relèvent principalement de la tarification des services offerts aux usagers tels que la vente d'eau ou des redevances associées à ces services. Cela se traduit par un volume prévisionnel de 12,92 M€ sur le budget de l'eau et de 11,20 M€ sur le budget de l'assainissement.

D'autres recettes plus modestes concernent les encaissements prévisionnels liés aux droits de stationnement du parking Fontgièvre-Besset pour 0,10 M€.

Les différents types de recettes qui composent les recettes du budget principal :

- **les produits des services et du domaine** concernent les recettes issues de la tarification des services offerts à la population et sont proposés à 15,60 M€ au budget primitif 2016, contre 15,15 M€ au titre du budget primitif 2015. L'orientation donnée aux services est celle de la stabilité des montants en 2016.
 Les prestations offertes aux usagers sont de nature différente.
 Elles peuvent correspondre à des services offerts dans le cadre de la restauration scolaire, de l'accueil des jeunes enfants, d'activités de loisirs, culturelles, sportives ou périscolaires notamment.
 Elles s'apparentent également aux droits de stationnement sur la voie publique, dont le montant prévisionnel s'élève à 3,98 M€ au budget primitif 2016 contre 3,83 M€ au titre de 2015.

- **le produit de la fiscalité directe locale estimé pour 2016 s'élève à 101,08 M€.** Il résulte de la combinaison de trois paramètres :

 - l'évolution liée à la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances. 2016 devrait être marquée par une augmentation de + 1 % des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales,

 - l'évolution prévisionnelle liée à la variation physique des bases avec des constructions nouvelles achevées sur le territoire communal qui permettent d'envisager un produit fiscal supplémentaire,

 - l'évolution des taux d'imposition qui est proposée à + 9 % pour l'ensemble des trois taxes à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

TAXES	Taux communal proposé 2016	Taux communal 2015	Evolution 2016 / 2015 en %
TAXE D'HABITATION	21,08	19,34	+ 9,0
TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS	21,08	19,34	+ 9,0
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	26,12	23,96	+ 9,0
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	63,97	58,69	+ 9,0

- **les autres impôts et taxes** sont prévus à hauteur de 9,72 M€, contre 9,88 M€ et sont essentiellement composés de la taxe finale sur la consommation d'électricité qui représente 2,40 M€ (2,40 M€ au BP 2015), de la taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 3,30 M€ (3,30 M€ au BP 2015), de la taxe locale sur la publicité extérieure budgétée à 1 ,93 M€ (1,92 M€ au BP 2015) et des droits de place prévus à hauteur de 0,83 M€ (0,84 M€ au BP 2015).

- **les dotations communautaires** qui représentent les flux financiers de la communauté d'agglomération au profit de la Ville sont prévues pour un montant de 35,98 M€ au budget primitif 2016, contre 37,24 M€ au titre de 2015, soit une baisse de - 3,38 %.
 Cette évolution s'explique par :

 - la mise en place du service commun des autorisations des droits des sols à compter de juillet 2015 et se traduit par une diminution de l'attribution de compensation communautaire de 0,30 M€ en année pleine,

 - la mise en œuvre de la tarification solidaire par le S.M.T.C et l'impact sur la dotation de solidarité communautaire qui baisse de 0,96 M€ en année pleine.

 Ces deux diminutions correspondent à des charges en moins pour la Ville et sont donc neutres budgétairement.

- **les dotations, subventions, participations**. Ce poste de recettes, essentiellement lié aux relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, est estimé à 36,21 M€ au budget primitif 2016 contre 38,38 M€ au budget primitif 2015, en diminution de 5,64 %.

 - La Dotation Globale de Fonctionnement : la réforme de la D.G.F. initialement envisagée par le gouvernement est finalement reportée à 2017. Cela se traduit par le maintien des modalités de calcul de la D.G.F. telles que mise en place en 2015 et par la poursuite de l'effort de redressement des comptes publics initié par le gouvernement en 2014 et auquel participent les Collectivités locales à hauteur de 3,5 Mds d'€ par an (initialement, les prélèvements s'élevaient à 3,67 Mds d'€ par an, ramenés à 3,5 Mds d'€ par an par la commission des finances du Sénat en novembre 2015).
 En 2015, le montant de la D.G.F. perçu s'est élevé à 22,91 M€ et c'est donc une perte de 3,71 M€ qu'a dû supporter la Ville de Clermont-Ferrand par rapport au montant notifié en 2014 (26,62 M€).
 C'est sur cette base de calcul qu'ont été formulées les projections de réduction pour 2016, ce qui aboutit à un volume attendu de D.G.F. 2016 pour notre Ville de 19,20 M€ ;

 - La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : cette recette fait partie des mécanismes de péréquation que le gouvernement souhaite développer. Même si le projet de loi de finances pour 2016 prévoit une progression à hauteur de 180 M€ de cette enveloppe, les modalités précises de répartition de cette enveloppe ne sont pas encore déterminées.
 Dans ce cadre, le budget primitif 2016 prévoit une D.S.U.C.S à hauteur de 5,49 M€ contre 5,39 M€ prévus au budget primitif 2015, soit une évolution de + 1,81 %.

 - Les compensations fiscales : ces recettes permettent de contrecarrer les pertes de recettes subies par les Collectivités locales lorsque le législateur a décidé de mettre en place des exonérations ou allégements de base qui viennent grever les recettes fiscales. Intégrées dans l'enveloppe normée, bon nombre de ces compensations se

voient appliquer un coefficient minorateur dont le taux est décidé dans le cadre de la loi de finances. C'est notamment le cas de toutes les compensations liées à des exonérations de taxe foncière ou encore la dotation unique de compensation de la taxe professionnelle.
Les estimations formulées pour 2016 ont été calculées avec un taux de minoration de l'ordre de -35 %. C'est ainsi que les propositions budgétaires 2016 s'élèvent à 0,62 M€.

- Les subventions et participations : cet agrégat de recettes reprend essentiellement les participations accordées pour le financement de projets de services publics à destination de la population par des organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales.
Estimé à 5,22 M€ au budget primitif 2015, ce poste est budgété à 6,35 M€ au titre du budget primitif 2016. Cette évolution à hauteur de + 21,62 % s'explique notamment par une participation accrue de la CAF, du fait que la Ville a développé et accentué une offre de services en adéquation avec les conditions d'éligibilité de cet organisme.

- **les autres recettes** : ce poste intègre la prise en charge par le budget principal des besoins de financement des budgets annexes Coopérative de Mai pour 1,03 M€ (contre 1,04 M€ en 2015) et Centre d'Expositions et des Congrès pour 0,99 M€ (contre 1,38 M€ en 2015).

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau qui vous est présenté ci-dessous permet de retracer l'ensemble des différentes dépenses du budget principal et des budgets annexes.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
Charges à caractère général	36 219 920	13 703 710	49 923 630
Dépenses de personnel	111 487 370	5 061 400	116 548 770
Autres charges de gestion	21 392 260	351 400	21 743 660
Charges financières	8 024 500	1 871 500	9 896 000
Autres dépenses	2 750 270	4 780 390	7 530 660
TOTAUX	**179 874 320**	**25 768 400**	**205 642 720**

- **Les charges à caractère général** sont budgétées en 2016, pour un volume global de 49,92 M€ dont 36,22 M€ pour le budget principal et 13,70 M€ pour l'ensemble des budgets annexes. Au budget primitif 2015, les charges à caractère général représentaient 36,25 M€ au budget principal et 13,50 M€ pour les budgets annexes soit une évolution globalement stable.

- **Les charges de personnel** sont prévues à hauteur de 111,49 M€ au budget primitif 2016 pour le budget principal contre 106,99 M€ au budget primitif 2015. Cette évolution de + 4,20 % de budget primitif à budget primitif est à nuancer car l'évaluation du BP 2015 avait été trop rigoureuse rapportée au montant constaté du CA 2014. Ainsi on peut s'attendre à une exécution de la masse salariale à 109 M€ du CA 2015 (soit +1,58 % par rapport au CA 2014) et l'évolution entre le budget primitif 2016 et le CA 2015 estimé serait donc de l'ordre de + 2,30 %.

- **Les autres charges de gestion courante** sont d'un niveau stable entre le budget primitif 2016 (21,74 M€) et 2015 (21,70 M€). Ce poste recense essentiellement l'ensemble des subventions allouées au monde associatif mais aussi la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de son soutien aux personnes défavorisées ou en difficultés.
 C'est également au sein de cette rubrique que sont retracées les contributions versées par la Ville aux organismes de l'enseignement catholique pour les frais de fonctionnement de ces structures d'enseignement. La part octroyée par la Ville est fonction du nombre d'élèves inscrits dans ces établissements et du volume de dépenses réalisées, au même titre, dans les écoles du secteur public.
 Enfin, sont identifiées au sein de ce compte de charges les indemnités des élus pour un montant total de 0,90 M€, charges patronales de sécurité sociale et cotisations retraite inclues.

- **Les charges financières** représentent un volume global de 9,90 M€ au budget primitif 2016 contre 9,14 M€ en 2015, soit une évolution de + 8,32 %. Il convient de préciser que les prévisions budgétaires ont été établies avec l'intégralité des charges d'intérêt connues au moment de l'établissement du budget lors des négociations de nos emprunts structurés.
- **Les autres dépenses** retracent notamment les montants prévisionnels inscrits pour faire face à des dépenses imprévues (0,30 M€ sur le budget principal), les dépenses liées à la prise en charge de besoins de financement des budgets annexes Centre d'Expositions et des Congrès et Coopérative de Mai, volumes financiers repris, au même niveau, en recettes de fonctionnement pour les budgets annexes.

L'AUTOFINANCEMENT

Comme l'ensemble des Collectivités locales, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite à travers ses orientations de politique municipale garantir une santé financière saine à notre Collectivité et dans le cadre du respect de l'équilibre réel qui impose aux Collectivités Locales la couverture exclusive du remboursement du capital de la dette par des ressources propres à la Collectivité.

Le solde dégagé entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement détermine le niveau d'épargne brute qui pourra être consacré aux investissements de la commune, après remboursement de la part de capital des emprunts qui constitue une dépense obligatoire pour la collectivité. Ce volume résiduel représente l'autofinancement net de la Ville.

Vous trouverez ci-dessous la présentation détaillée de l'autofinancement brut pour chaque budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT AUTOFINANCEMENT (en euros)	RESULTAT 2016 (R - D)	RAPPEL RESULTAT BP 2015	ECART 2016 - 2015
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	20 468 530	19 145 040	1 323 490
- BUDGETS ANNEXES :			
. 01 - EAU	3 066 930	2 629 410	437 520
. 02 - ASSAINISSEMENT	4 204 130	4 100 620	103 510
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	33 150	23 700	9 450
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	0	0	0
. 08 - COOP DE MAI	405 000	393 000	12 000
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	5 000	4 000	1 000
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	663 000	1 036 500	-373 500
. 13 - AUTRES OPERATIONS	96 900	95 700	1 200
TOTAL TOUS BUDGETS	**28 942 640**	**27 427 970**	**1 514 670**

Ce tableau met en évidence une évolution positive du niveau d'épargne brute de la Collectivité qui s'élève à 28,94 M€ au titre du budget primitif 2016 contre 27,43 M€ au titre de 2015, soit une évolution de +5,52 %.

Enfin, après déduction de la part de l'autofinancement brut consacré au remboursement du capital de la dette, le tableau de synthèse ci-après vous présente la part résiduelle de l'autofinancement net pour chaque budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT AUTOFINANCEMENT (en euros)	RESULTAT 2016 (R - D)	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	AUTOFINANCEMENT NET
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	20 468 530	11 984 000	8 484 530
- BUDGETS ANNEXES :			
. 01 - EAU	3 066 930	1 697 000	1 369 930
. 02 - ASSAINISSEMENT	4 204 130	2 792 000	1 412 130
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	33 150	3 000	30 150
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	0	0	0
. 08 - COOP DE MAI	405 000	405 000	0
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	5 000	0	5 000
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	663 000	663 000	0
. 13 - AUTRES OPERATIONS	96 900	95 000	1 900
TOTAL TOUS BUDGETS	**28 942 640**	**17 639 000**	**11 303 640**

Remboursement du capital de la dette : 17,64 M€

Autofinancement net : 11,30 M€

Autofinancement 28,94 M€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2016 prévoit des recettes d'investissement qui se portent à 45 449 640 € et des dépenses d'investissement à hauteur de 74 392 280 €. Au budget primitif 2015, ces montants étaient de 49 357 190 € en recettes et 76 785 160 € en dépenses.

La section de fonctionnement des budgets dégage un autofinancement brut de 28 942 640 €. Les emprunts et dettes assimilées sont inscrits pour un montant de 34 127 840 € (33 352 880 € au budget primitif 2015).

La répartition des dépenses et des recettes entre le budget principal et les budgets annexes est indiquée dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT (en euros)	RECETTES hors autofinancement	RESULTAT FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RESULTAT (R - D)
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	39 023 300	20 468 530	59 491 830	0
- BUDGETS ANNEXES :				
. 01 - EAU	3 646 970	3 066 930	6 713 900	0
. 02 - ASSAINISSEMENT	2 622 370	4 204 130	6 826 500	0
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	0	33 150	33 150	0
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	0	0	0	0
. 08 - COOP DE MAI	73 000	405 000	478 000	0
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	0	5 000	5 000	0
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	53 000	663 000	716 000	0
. 13 - AUTRES OPERATIONS	31 000	96 900	127 900	0
TOTAL TOUS BUDGETS	**45 449 640**	**28 942 640**	**74 392 280**	**0**

I – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement porte sur un montant global de 74 392 280 €, réparti entre l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement à hauteur de 28 942 640 € (en progression de 5,52 % par rapport aux volumes prévisionnels 2015), et d'autres recettes à hauteur de 45 449 640 € (49 357 190 € au budget primitif 2015).

Les recettes hors autofinancement représentent 45 449 640 €, montant alimenté par le budget principal à hauteur de 39 023 300 €(33 425 880 € en 2015) et à hauteur de 6 426 340 € pour les budgets annexes (15 931 310 € en 2015).

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement contribue à la section d'investissement à hauteur de 28 942 640 €, dont 20 468 530 € par le budget principal et 8 474 110 € par les budgets annexes. Ces montants étaient respectivement de 27 427 970 €, 19 145 040 € et 8 282 930 € au budget primitif 2015.

Les recettes d'investissement sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Recettes d'investissement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
Dotations et subventions d'équipement	9 293 050	478 000	9 771 050
Emprunts et dettes assimilées	28 179 500	5 948 340	34 127 840
Autres recettes	1 530 750	0	1 530 750
Opérations sous mandat	20 000	0	20 000
TOTAUX DES RECETTES HORS AUTOFINANCEMENT	**39 023 300**	**6 426 340**	**45 449 640**
Autofinancement	20 468 530	8 474 110	28 942 640
TOTAUX	**59 491 830**	**14 900 450**	**74 392 280**

- **Les dotations et subventions d'équipement sont évaluées à 9,78M€ (14,16 M€ en 2015) dont :**

 - le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 6,00 M€ (6,50 M€ inscrits au BP 2015), la dotation proposée pour l'année 2016 étant calculée sur la base des dépenses d'équipement éligibles qui seront mandatées au cours de l'année 2015.

 - la dotation de l'Etat au titre des amendes de police pour 2,26 M€ (3,00 M€ en 2015). La dotation qui sera encaissée en 2016 est fonction du nombre d'amendes de police établies sur le territoire en 2014 et de la valeur du point d'indice de l'enveloppe répartie par le Comité des Finances Locales au printemps 2016 sur la base de l'enveloppe déterminée en loi de finances 2015; Le nombre d'amendes de police établi en 2014 étant en diminution par rapport aux années précédentes, il est à prévoir une baisse de la dotation encaissée en 2016.

 - les subventions d'équipement qui résultent de conventions avec des partenaires institutionnels ou qui sont attendues plus spécifiquement pour le financement de certains projets communaux. Le volume de ces subventions paraît baisser considérablement entre le budget primitif 2015 (2,69 M€) et le projet de budget primitif 2016 (0,07 M€), ce qui ne retrace pas la réalité des participations accordées par nos partenaires. En effet , nombre des volumes financiers budgétés en 2015 ne seront pas encaissés d'ici la fin de l'exercice 2015 et vont faire l'objet de reports en 2016.
 D'autre part, certains grands projets comme la construction de la Scène Nationale ou la réhabilitation du complexe Marcombes font l'objet de programmations pluri-annuelles et les recettes prévisionnelles sont donc prévues au programme pluriannuel d'investissement. Elles seront encaissées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

 - les taxes d'urbanisme pour 0,80 M€ (1,50 M€ en 2015).
 Plusieurs facteurs peuvent expliquer la diminution attendue de cette ressource en 2016 :
 - le nombre de permis de construire, pour lequel une baisse est envisagée compte tenu du ralentissement du marché de la construction,

- les exonérations votées en novembre 2014, en faveur de porteurs de projets.

Pour les budgets annexes, le montant de 0,48 M€ correspond au montant prévisionnel de la tranche 2016 à encaisser de l'Agence de l'eau, dans le cadre de la construction de la nouvelle usine de traitement de l'eau.

- **Les emprunts et dettes assimilées** : ces recettes sont évaluées à 34, 13 M€ (33,35 M€ en 2015). La principale recette de cette rubrique est l'emprunt qui assure l'équilibre de la section d'investissement après prise en compte des autres recettes de cette section et de l'autofinancement.

Le montant proposé pour 2016 se répartit de la manière suivante :

- 4,20 M€ pour le crédit long terme renouvelable (montant identique à celui prévu en dépenses), intégralement imputé sur le budget principal ; cette recette était de 6,43 M€ en 2015.
- 29,93 M€ pour l'emprunt d'équilibre ; cet emprunt était de 25,99 M€ au budget primitif 2015, de 28,42 M€ au budget primitif 2014.
- L'affectation de l'emprunt inscrit pour 2016 est la suivante :
- 23,98 M€ pour le budget principal (12,92 M€ en 2015),
- 2,55 M€ pour le budget annexe Eau (10,41 M€ en 2015),
- 2,62 M€ pour le budget annexe Assainissement (2,53 M€ en 2015),
- 0,78 M€ pour les autres budgets annexes (0,13 M€ en 2015).

- **Les autres recettes**, correspondant au produit des cessions de biens immobiliers, sont évaluées à 1,53 M€ (1,80 M€ en 2015).

II - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses proposées en section d'investissement s'élèvent à 74,39 M€ (76,79 M€ au BP 2015), en diminution de 2,4 M€, soit - 3,12 %.

Ces dépenses sont ventilées en cinq rubriques détaillées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
Immobilisations incorporelles et corporelles (frais d'études, d'insertion et acquisitions)	11 530 630	519 750	12 050 380
Immobilisations en cours (travaux)	25 419 890	8 715 000	34 134 890
Opérations sous mandat	43 000	0	43 000
Emprunts et dettes assimilées	16 187 210	5 665 700	21 852 910
Autres dépenses	6 311 100	0	6 311 100
TOTAUX	**59 491 830**	**14 900 450**	**74 392 280**

Comme les années précédentes, les cinq rubriques présentées ci-dessus sont elles-mêmes regroupées en trois grandes catégories : les dépenses financières et autres dépenses, les dépenses d'équipement et les opérations sous mandat.

- **Les dépenses financières et autres dépenses** sont évaluées à 28,16 M€ (29,08 M€ en 2015), dont :

 ➤ 21,85 M€ pour le remboursement du capital des emprunts et des autres dettes (18,61 M€ en 2015),
 ➤ 4,2 M€ d'emprunt/ligne de trésorerie (6,43 M€ en 2015), cette opération étant inscrite en recettes et en dépenses,
 ➤ 4,12 M€ pour la participation annuelle à verser à l'Etablissement Public Foncier (EPF-SMAF) pour le remboursement des acquisitions immobilières faites pour le compte de la Commune (3,37 M€ en 2015),
 ➤ 0,47 M€ pour l'adhésion à l'Agence France Locale,
 ➤ 0,30 M€ pour les dépenses d'investissement imprévues.

- **Les dépenses d'équipement** : cette catégorie de dépenses représente la part la plus importante des dépenses de la section d'investissement. C'est par ces dépenses, qui s'ajoutent à un certain nombre de dépenses de la section de fonctionnement, que la collectivité entretient et développe le patrimoine public et apporte son soutien à l'activité économique, tant à l'échelle locale qu'à une échelle plus large. Il s'agit des subventions d'équipement versées par la Commune, des frais d'études et honoraires, des frais d'insertion des avis d'appels d'offres, des acquisitions immobilières et mobilières et des travaux, d'un montant global de 46,19 M€ (47,66 M€ en 2015 ; 58,70 M€ en 2014 ; 64,82 M€ en 2013), dont 36,95 M€ pour le budget principal (31,15 M€ au budget primitif 2015) et 9,04 M€ pour les budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement (15,55 M€ au budget primitif 2015).

- **Les opérations sous mandat** réalisées par la Commune pour le compte de tiers pour un montant de 0,04 M€ (0,05 M€ en 2015).

Les dépenses d'équipement peuvent être classées secteur par secteur comme ci-dessous, avec l'indication de la part relative de chacun d'eux dans le budget de la collectivité :

◆ ***Budget principal*** :

- *Fonction 0 – Services généraux et vie associative* : 7,6 M€, soit 20,5 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 1 – Sécurité et salubrité publiques* : 0,17 M€, soit 0,5 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 2 – Enseignement et formation* : 2,1 M€, soit 5,75 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 3 – Culture* : 3,8 M€, soit 10,4 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 4 – Sport et jeunesse* : 1,8 M€, soit 4,9 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 5 – Interventions sociales et santé* : 0,4 M€, soit 1,0 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 6 – Famille* : 0,5 M€, soit 1,2 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 7 – Logement* : 0,00 M€, soit 0,0 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 8 – Aménagement et services urbains, environnement* : 20,6 M€, soit 55,7 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 9 – Action économique* : 0,02 M€, soit 0,05 % des dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement s'inscrivent dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement portant sur la période 2016 – 2022.

L'année 2016 est marquée par l'inscription de dépenses liées aux projets emblématiques de la mandature. La section d'investissement prévoit ainsi l'inscription de crédits de paiement relatifs aux projets suivants :

✓ La Scène nationale :	1,50 M€
✓ Le Stade Philippe MARCOMBES	0,45 M€
✓ L'Hôtel Dieu	0,90 M€

Une liste non exhaustive de programmes d'investissement ou de dépenses d'équipement inscrits au titre du budget primitif 2016 est extraite de l'ensemble des crédits d'équipement proposés :

✓ Grosses réparations sur voirie :	2,50 M€
✓ Aménagement de l'Espace Public de Proximité Fayolle :	1,80 M€
✓ Programme d'Ecocité – Agrafe Urbaine :	1,35 M€
✓ Aménagement de l'Espace Urbain Champratel :	1,25 M€
✓ Travaux de rénovation du Viaduc Saint-Jacques :	1,00 M€
✓ Rénovation du Mur Claussman :	0,80 M€
✓ Restructuration des locaux du service des Techniques Végétales :	0,80 M€
✓ La Diode – Aménagement de locaux à usage culturel :	0,55 M€
✓ Rénovation Chapelle des Carmes :	0,48 M€
✓ Entretien et réparation des Groupes Scolaires :	1,28 M€
✓ Entretien et réparation des Stades et Gymnases :	0,79 M€
✓ Entretien et réparation des Établissements Culturels:	0,30 M€
✓ Sécurisation des Groupes Scolaires :	0,18 M€
✓ Subvention au CCAS – Foyer Viple, EHPAD Les Mélèzes :	0,38 M€
✓ Modernisation des moyens informatiques :	0,42 M€

◆ ***Budgets annexes de l'Assainissement et de l'Eau*** :

Les dépenses affectées sur le budget annexe de l'Eau sont de 5,0 M€ et celles affectées sur le budget annexe de l'Assainissement sont de 4,0 M€, soit un total de 9,0 M€ (16,4 M€ au BP 2015).

◆ ***Autres budgets annexes*** :

Les dépenses d'équipement proposées sur les budgets annexes Espace Georges Conchon, Coopérative de Mai, Parking Fontgève/Besset, Centre d'Expositions et des Congrès, Autres opérations assujetties à la TVA sont de 0,19 M€.

Au terme de cet exposé, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter le projet de budget primitif 2016 tel qu'il vous a été présenté, complété des états annexes budgétaires, ainsi que des annexes relatives aux indemnités de fonction des élus municipaux, dont le montant de l'enveloppe est calculé selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 (détail des calculs joint en annexes n° 1 et 2), et des annexes relatives aux tarifs.

BUDGET PRIMITIF 2016

SOMMAIRE DES ANNEXES

INDEMNITES DES ELUS ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE

- Indemnités des Elus 1
- Répartition de l'enveloppe budgétaire 2

TARIFS

- Stationnement parkings Fontgième et Place du Premier Mai et Salins-Gambetta 3
- Droits d'occupation du domaine public 4
- Concessions funéraires 5
- Désinfection, désinsectisation et dératisation..... 6
- Signalisation – Voirie..... 7
- Propreté de l'espace public..... 8
- Eau, assainissement 9
- Prestations logistiques..... 10
- Etablissements culturels..... 11
- Salles municipales dans les Maisons de quartiers..... 12
- Salles municipales et décorations florales 13
- Ecole du Cirque – Centre Georges Brassens 14
- Détermination des modalités de calcul des participations familiales dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèches collectives, familiale et multi-accueil)..... 15

INDEMNITES DES ELUS

Indemnités des Elus

Enveloppe budgétaire annuelle
Loi 92-108 du 03-02-1992

Calcul de l'enveloppe Maire et Adjoints au Maire

I - Indemnité du Maire

❖ 145 % de l'indice brut 1015 (N.M 821)

Soit :

$$\frac{45617 \text{ € x } 145}{100} = \textbf{66 145 €}$$

II - Indemnité des Adjoints au Maire

❖ 66 % de l'indice brut 1015 (N.M 821)

Soit :

$$\frac{45\,617 \text{ € x } 66}{100} = 30\,107 \text{ € x } 17 \text{ Adjoints} = \textbf{511 823 €}$$

⇨ **MONTANT TOTAL DE L'ENVELOPPE GLOBALE* : 577 968 €**

* Enveloppe sur lesquelles sont servies les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués.

BP 2016 – Annexe N° 2

REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE

Indemnités versées aux élus notamment dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.
Application de la Loi du 3 février 1992.

QUALITE	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES	MONTANT ANNUEL BRUT INDIVIDUEL (SANS MAJORATION)	MONTANT ANNUEL BRUT INDIVIDUEL (AVEC MAJORATION*)	MONTANT ANNUEL BRUT GLOBAL (AVEC MAJORATION*)
Maire	*1*	60 155.14	75 193.92	75 193.92
ADJOINTS	*17*	16 779.76	20 974.70	356 569.90
CONSEILLERS DELEGUES	*17*	10 172.59	12 909.61**	219 463.37
Total prélevé Sur l'enveloppe		**518 345.11**		
CONSEILLERS MUNICIPAUX 6 % DE L'INDICE BRUT 1015 N.M. 821	*20*	2 189,62	2 737,02	54 740.40
Total des Indemnités des Elus				**705 967.59**

* : Ces indemnités peuvent être majorées de 25% pour les élus du Conseil Municipal des villes de plus de 100 000 habitants et chefs lieux de département, d'arrondissement et de canton.
** : Pour les Conseillers délégués, le montant annuel brut individuel comprend le montant annuel brut individuel avec majoration en tant que conseiller

BP 2016 – Annexe N° 3 -1

Direction de la Performance de la Commande Publique

TARIFS 2016 - PARCS DE STATIONNEMENT PLACE DU 1ER MAI, FONTGIEVE ET SALINS-GAMBETTA

■ Tarifs du parc de stationnement Fontgiève

La grille tarifaire, actuellement en vigueur, est maintenue sur l'année 2016. Les tarifs applicables sont les suivants :

FONTGIEVE	Année 2016
Abonnement nuit	19,00 € TTC
Trimestriel nuit	55,50 € TTC
Abonnement mensuel 5 jrs/7	56,50 € TTC
Abonnement trimestriel 5 jrs/7	164,00 € TTC
Abonnement annuel 5 jrs/7	593,00 € TTC
Abonnement mensuel 7/7	68,00 € TTC
Abonnement trimestriel 7/7	198,00 € TTC
Abonnement annuel 7/7	712,00 € TTC
Abonnement à la journée	19,00 € TTC
Abonnement « découverte » 5 jrs/7 trimestriel	113,00 € TTC
Abonnement « découverte » 7/7 trimestriel	136,00 € TTC
Abonnement « parrainage » 5 jrs/7 bimestriel	56,50 € TTC
Abonnement « parrainage » 7 jrs/7 bimestriel	68,00 € TTC
Carte endommagée ou perdue, etc …	15,00 € TTC

Ce parc est accessible uniquement aux abonnés. Les abonnements ne sont pas remboursables.

■ Tarifs du parc de stationnement de la Place du 1er Mai

Ce parc est accessible aux abonnés et propose du stationnement de courte durée.

La grille tarifaire actuellement en vigueur est maintenue sur l'année 2016. Les tarifs applicables sont les suivants :

Abonnements :

Parking place du 1er Mai	Année 2016
Forfait mensuel	36,10 € TTC
Forfait trimestriel	104,30 € TTC
Forfait annuel	371,00 € TTC
Mensuel entreprise	19,00 € TTC
Trimestriel entreprise	56,50 € TTC
Annuel entreprise	208,00 € TTC
Carte endommagée ou perdue, etc …	15,00 € TTC

Les abonnements ne sont pas remboursables. L'ouverture éventuelle des barrières sur une période donnée ne pourra pas générer d'escomptes.

Tarifs horaires :

La grille tarifaire actuellement en vigueur est maintenue sur l'année 2016. Les tarifs applicables sont les suivants :

Parking place du 1er Mai	Année 2016
15 minutes	0,00 € TTC
30 minutes	0,70 € TTC
45 minutes	1,10 € TTC
01h00	1,40 € TTC
01h15	1,50 € TTC
01h30	1,60 € TTC
01h45	1,70 € TTC
02h00	1,80 € TTC
02h15	2,00 € TTC
02h30	2,20 € TTC
02h45	2,40 € TTC
03h00	2,60 € TTC
03h15	2,80 € TTC
03h30	3,00 € TTC
03h45	3,20 € TTC
04h00	3,40 € TTC
+ de 4h et - de 24h	4,50 € TTC

L'accès est libre le dimanche. Les barrières sont relevées chaque jour de 19h00 à 7h00.

■ Tarifs du parc de stationnement Salins-Gambetta

Ce parc est accessible aux abonnés et propose du stationnement de courte durée.

Abonnements :

Salins-Gambetta	Année 2016, à compter du 26/02/2016
Abonnement surface sauf dimanche -mensuel	93,00 € TTC
Abonnement sous-sol 7jrs/7 24 h/24 mensuel	88,00 € TTC
Carte endommagée ou perdue, etc …	15,00 € TTC
Forfait 24 heures	21,00 € TTC
Badge endommagé ou perdu	15,00 € TTC
Box fermé (une place)	100,00 € TTC
Local fermé (local « Mistral» (20 places)	1 760,00 € TTC
Emplacement « autobanque » (2 places)	176,00 € TTC

Ces tarifs rentreront en application à compter du 26 février 2016. Les abonnements ne sont pas remboursables. L'ouverture éventuelle des barrières sur une période donnée ne pourra pas générer d'escomptes.

Tarifs horaires :

Les tarifs qui rentreront en application à compter du 26 février 2016 sont les suivants :

Salins-Gambetta	**A compter du 26 février 2016**
15 minutes	0,00 € TTC
30 minutes	0,80 € TTC
45 minutes	1,30 € TTC
01h00	1,70 € TTC
01h15	2,10 € TTC
01h30	2,50 € TTC
01h45	2,90 € TTC
02h00	3,30 € TTC
02h15	3,70 € TTC
02h30	4,00 € TTC
02h45	4,40 € TTC
03h00	4,70 € TTC
03h15	4,90 € TTC
03h30	5,00 € TTC
03h45	5,20 € TTC
04h00	5,30 € TTC
04h15	5,60 € TTC
04h30	5,60 € TTC
04h45	6,20 € TTC
05h00	6,50 € TTC
05h15	6,90 € TTC
05h30	7,40 € TTC
05h45	7,90 € TTC
06h00	8,30 € TTC
06h15	8,70 € TTC
06h30	9,10 € TTC
06h45	9,50 € TTC
07h00	9,80 € TTC
07h15	10,20 € TTC
07h30	10,60 € TTC
07h45	11,00 € TTC
08h00	11,40 € TTC
08h15	11,80 € TTC
08h30	12,20 € TTC
08h45	12,60 € TTC
09h00	12,90 € TTC
09h15	13,20 € TTC
09h30	13,40 € TTC
09h45	13,70 € TTC

Salins-Gambetta	**A compter du 26 février 2016**
10h00	13,90 € TTC
10h15	14,00 € TTC
10h30	14,20 € TTC
10h45	14,30 € TTC
11h00	14,40 € TTC
11h15	14,60 € TTC
11h30	14,70 € TTC
11h45	14,90 € TTC
12h00	15,00 € TTC
Au-delà par heure supplémentaire	0,50 € TTC

Les barrières sont relevées chaque jour de 21h00 à 08h00 (sauf le samedi de 20h00 à 08h00).
Le parc de stationnement (surface) est fermé aux usagers le dimanche (Marché aux puces).

BP 2016 – Annexe N° 4 - 1

Direction des Services à la Population et de la Tranquillité Publique

TARIFS 2016 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2016
DROITS DE VOIRIE Pour toute autorisation de voirie, Droits fixes..... Droits fixes, pour occupation sans titre de la voirie.....	**22,00 €** **22,00 €**
Alignement et nivellement pour clôture ou façade de bâtiment. Le mètre linéaire/an..... Exonération des droits pour les personnes qui cèdent gratuitement du terrain	**4,10 €**
Redevance pour un ouvrage durable sur le domaine public : aérien, au sol ou souterrain. L'unité/an	**55,00 €**
Lampes d'illumination Le mètre linéaire/an.....	**6,30 €**
Spot d'éclairage et tout objet en saillie de petite taille (ex : caméra) L'unité/an.....	**6,30€**

BP 2016 – Annexe N° 4 – 2

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2016
TRAVAUX	
TAXATION AVEC OU SANS LA NEUTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT	
Occupation temporaire privative du domaine public : échafaudage, matériel de chantier, dépôts de matériaux et d'objets divers, espace libre privatisé, etc.	
Le m²/mois commencé.....	**5,60 €**
Supplément pour une occupation par une grue	
le m²/mois commence.....	**5,00 €**
BARRIÈRES ET PALISSADES ENTOURANT LES CHANTIERS ET DEPOTS	
Sans affichage par mois commencé, le mètre linéaire.....	**3,50 €**
* Supplément pour tout affichage : bâche, banderole sur échafaudage, façade ou palissade (publicité)	
Le m²/mois commencé.....	**3,50 €**
DEVANTURES-MARQUISES	
Marquises, auvents en dur le m² par fraction de mètre et par an.....	**9,50 €**
Stores, bannes le mètre linéaire/an.....	**5,60 €**
ÉTALAGES pour les étalages établis sur la voie publique y compris ceux fixés aux murs de la façade par m²/an	
Droits fixes pour délivrance des autorisations d'occupation du domaine public.....	**49,00 €**
Zone +	**47,00 €**
Zone 1.....	**41,00 €**
Zone 2.....	**21,00 €**
Zone 3.....	**14,70 €**
Appareils distributeurs fixés au mur, le m²/an.....	**30,00 €**
CHEVALET	
Droit fixe de délivrance de l'autorisation d'un chevalet ou d'objets divers	**26,00 €**
Chevalets installés sur le domaine public, l'unité/an maximum 1,20 m (H) x 0,70 m (l) – Dimensions devant établissement.....	**95,00 €**
Hors limites de l'établissement.....	**210,00 €**
DÉPÔTS D'OBJETS DIVERS	
Dépôts et appareils reposant au sol le m²/an	**45,00 €**
Bacs à fleurs par mètre linéaire (largeur maximum 0,80 cm).....	**9,50 €**

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2016
TERRASSES BARS, CAFES, RESTAURANTS, HOTELS ETC.	
Droits fixes pour délivrance des autorisations d'occupation du domaine public.....	**99,00 €**
TERRASSES, le m² par an	
Zone +	**63,00 €**
Zone 1.....	**58,00 €**
Zone 2.....	**29,00 €**
Zone 3.....	**13,60 €**
TERRASSES FERMEES, le m² par an	
Zone +.....	**160,00 €**
Zone 1	**150,00 €**
Zone 2.....	**120,00 €**
Zone 3.....	**95,00 €**
DROITS SPECIAUX EN SUPPLEMENT DU TARIF TERRASSE	
Paravents, joue, = **ou** + de 2 mètres, le mètre linéaire par an.....	**12,00 €**
Tous types de séparation : paravents, jardinières ou autres moins de 2 mètres, le mètre linéaire par an :.....	**6,00 €**
Platelage, plancher le m²/an	
Zone + et zone 1.....	**6,00 €**
Zone 2.....	**5,60 €**
Zone 3.....	**5,40 €**
Barnum, plazza, grand parasol, le m²/an.....	**5,50 €**
Terrasse fermée en structure légère, le m²/an.	**34,00 €**
Terrasse fermée en structure légère Zone +, le m²/an.	**40,00 €**
DROITS DE STATIONNEMENT	
Stationnement, par taxi et par an.....	**120,00 €**
Neutralisation d'emplacement de stationnement payant :	
- par jour et par place en zone rouge, violette ou orange.....	**9,70 €**
- par jour et par place en zone verte ou azur.....	**5,10 €**
Stationnement d'une benne (par tranche de 15 m²) ou d'un véhicule utilitaire sur le domaine public, par jour jusqu'à 5 jours.....	**11,00 €**
Au-delà de 5 jours : tarif dépôt de chantier le m²/mois commencé.....	**5,60 €**

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2016
DROITS DE STATIONNEMENT	
COMMERCE AMBULANT	
Par jour, pour un véhicule aménagé ou pour un étalage, en fonction de la zone	
Zone 1	**23,50 €**
Zone 2	**18,00 €**
Zone 3	**12,00 €**
Forfait mensuel pour les véhicules qui restent en place	
Zone 1 (20 jours)	**470,00 €**
Zone 2 (20 jours)	**360,00 €**
Zone 3 (20 jours)	**240,00 €**
Droit de branchement électrique par jour	**2,00 €**
Jours de spectacles et de manifestations exceptionnelles	
Le 1er jour	**100,00 €**
Les jours suivants	**50,00 €**
Caution : boîtier télécommande borne ou barrière	**100,00 €**
clef barrière kiosque ou autre	**50,00 €**
DROITS DE PLACE	
ETALAGE SUR DOMAINE PUBLIC	
Pour toute permission, droits fixes	**22,00 €**
ESPACE SAINT-PIERRE	
Carreau – le m²/jour- Producteurs	**0,55 €**
Caisses et paniers, l'unité/jour – Particuliers	**0,50 €**
Etalages, le ml/jour – Forains	**0,60 €**
Module ordinaire l'unité HT/mois	**119,00 €**
Module d'angle l'unité HT/mois	**142,00 €**
Chambre froide le m² HT/mois	**28,00 €**
Réserve sèche le m² HT/mois	**13,00 €**
DIVERS MARCHES DE QUARTIER :	
Etals et véhicules aménagés, le m² par jour	**0,50 €**
Caisses et paniers, l'unité par jour	**0,50 €**
HALLE SAINT-JOSEPH	
Le mètre linéaire/jour	**0,60 €**
MARCHE A LA BROCANTE : PROFESSIONNELS	
Emplacement 10 m x 5 m	**38,00 €**
Demi-emplacement	**22,00 €**
MARCHE DE LA CREATION « PLACE AUX ARTS »	
Forfait annuel	**25,00 €**

DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2016
PLACES ET RUES DIVERSES	
-Kiosques temporaires, loteries, billetteries, le m² par jour.....	**1,40 €**
-Déballages temporaires devant l'établissement, le m² par jour.....	**1,70 €**
-Déballages temporaires places et rues diverses, le m² par jour	
Zone +.....	**4,70 €**
Zone 1.....	**2,50 €**
Zones 2 et 3.....	**1,40 €**
Occupation pour activité publicitaire :	
- Avec ou sans véhicule, le m² par jour.....	**4,20 €**
- Par camion forum, (forfait 110 m²) par jour.....	**462,00 €**
Droit de branchement électrique par jour.....	**2,00 €**
MARCHES, PLACES ET RUES DIVERSES	
PLACES DELILLE ET 1ER MAI - DEVANT LES CIMETIERES	
Fleurs coupées et en pots, le m² par jour.....	**0,75 €**
MARCHANDS ET COLPORTEURS FORAINS :	
Jours de foire à Clermont-Ferrand, le m/linéaire par jour.....	**4,00 €**
Pour la promotion et à chaque foire : forfait par stand.....	**21,00 €**
VOITURES AUTOMOBILES, MATERIEL AGRICOLE ET ACCESSOIRES	
Stands (50 m²) installés par les exposants, pour 2 jours.....	**53,00 €**
Voitures isolées ou occasions, par jour.....	**17,00 €**
INDUSTRIELS FORAINS	
FETES FORAINES DE MAI ET DE NOVEMBRE (durée de la fête) (arrhes 2/3)	
Bancs mobiles, le m², par jour.....	**0,90 €**
Etablissements fixes par m² pour la durée de la fête.....	**1,80 €**
Stationnement voitures ménagères, tracteurs par voiture.....	**6,70 €**
Appareils automatiques distributeurs de gadgets, de confiserie, pour la durée de la foire, par unité.....	**13,00 €**
Droit de branchement d'eau par jour et par caravane.....	**2,00 €**

DESIGNATIONS DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2016
FETES DE QUARTIERS ET FETES PUBLIQUES DIVERSES	
Redevance fixe, le m², pour les 3 premiers jours.....	**1,10 €**
Les jours suivants, le m² par jour.....	**0,85 €**
Stationnement de voiture de manège, tracteurs, camions et remorques pour la durée de la fête.....	**1,75 €**
Appareils distributeurs de gadgets et confiseries, l'unité.....	**6,50 €**
Droit de branchement eau, par jour et par caravane.....	**2,00 €**
Manège isolé en ville, le m² par jour.....	**0,50 €**
CIRQUES ET TOUS CHAPITEAUX (ARRHES ¾)	
ETABLISSEMENTS D'UNE SUPERFICIE INFERIEURE ou EGALE A 2000 m²:	
⇨ 1er jour.....	**185,00 €**
⇨ les jours suivants.....	**96,00 €**
SUPERFICIE SUPPLEMENTAIRE DE 500 m² ou FRACTION DE 500 m²	
- 1er jour.....	**51,00 €**
- les jours suivants	**29,00 €**
- droits de branchement eau, par jour.....	**60,00 €**
PETITS CIRQUES AMBULANTS, AVEC OU SANS CHAPITEAU	
- Par jour.....	**95,00 €**
- Droit de branchement eau, par jour et par caravane.....	**20,00 €**
ESPACE PUBLIC MIS A DISPOSITION POUR ANIMATIONS DIVERSES SANS CHAPITEAU	
- **POUR LES ASSOCIATIONS :**	
Espace d'une superficie inférieure ou égale à 300 m²/jour	**22,00 €**
Superficie supplémentaire par tranche de 10 m²/jour.....	**0,65 €**
- **POUR LES PROFESSIONNELS :**	
Espace d'une superficie inférieure ou égale à 1000 m²/jour.....	**120,00 €**
Superficie supplémentaire par tranche de 10 m²/jour.....	**1,35 €**

DESIGNATIONS DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2016
STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIE PUBLIQUE	
ZONE VIOLETTE	
Tarif/ heure	**1,50 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**3,00 €**
ZONE ORANGE	
Tarif/ heurs	**0,90 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**2,70 €**
ZONE VERTE	
Tarif/ heure	**0,60 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**6,00 €**
ZONE AZUR	
1ère heure	**0,50 €**
Tarif de l'heure au delà de la 1ère heure	**0,10 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**1,40 €**
TARIF RESIDENT SUR LES 5 ZONES La qualité de résident n'est reconnue qu'aux seules personnes physiques qui ont leur domicile situé dans une des cinq zones tarifaires payantes, qui sont utilisatrices d'un véhicule, et qui fournissent les justificatifs attestant de celle-ci.	
Par jour	**0,50 €**
Remplacement de la carte de résident ou carte d'accès au secteur piéton en cas de perte, vol ou de détérioration	**30,00 €**
Parc-relais des pistes, accès à l'aire d'accueil des campings-cars, par jour	**5,00 €**

Pour tous les droits et redevances non perçus au moyen de tickets, il sera imposé un minimum qui sera égal au seuil minimum de recouvrement des créances non fiscales des collectivités locales et des établissements publics locaux.
Toute fraction de mètre carré ou mètre linéaire est considérée comme équivalente à un mètre carré ou un mètre linéaire pour l'application des tarifs.

POUR INFORMATION

TARIFS DES ENSEIGNES, DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES

Ces tarifs ne sont pas soumis au vote du Conseil Municipal
Ils sont régis par la LOI n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie
Tarifs de droit commun par M2 l'an applicables automatiquement

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES (Enseignes)	
Inférieur ou égal à 12 m².....	**30,70 €**
Supérieur à 12 m² et inférieur ou égal à 50 m².....	**61,40 €**
Supérieur à 50 m².....	**122,80 €**
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES NON NUMERIQUES (Panneaux et pré-enseignes)	
Inférieur ou égal à 50 m².....	**30,70 €**
Supérieur à 50 m².....	**61,40 €**
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES NUMERIQUES (panneaux et pré-enseignes)	
Inférieur ou égal à 50 m².....	**92,10 €**
Supérieur à 50 m².....	**184,20 €**

BP 2016 – Annexe N° 5 -1

Direction des Services à la Population

TARIFS 2016 DES CONCESSIONS

1°) Concessions de terrains :

Le produit des concessions des terrains nus est versé à hauteur du tiers au Centre Communal d'Action Sociale. Le creusement et la construction d'un monument éventuel sont à la charge de l'acquéreur.

	2016				
Durée	Au m² jusque 2,5 m²	Au m² supplémentaire au-dessus de 2,5 m²	Soit 2,5 m²	Soit 5 m²	Le m² pour terrain cavurnes
15 ans	131,3€	168,47€	328,25€	749,42€	214,12€
30 ans	266,64€	350,67€	666,6€	1543,28€	438,34€
50 ans	742,17€	933,55€	1855,42€	4189,29€	955,8€

2°) Cases du columbarium

Durée	Tarifs 2016
10 ans	280,78 €
15 ans	338,35 €
30 ans	471,67 €
50 ans	757 €

3°) Cavurnes construits

Durée	Tarifs 2016
15 ans	696,9€
30 ans	996,87€
50 ans	2185,92€

4°) Autres tarifs

Tarifs matériaux

3 places	Tarifs 2016
caveau	240 €
Pierre tombale	240 €
stèle	185 €
entourage	185 €
grilles	185 €

6 places	Tarifs 2016
caveau	365 €
Pierre tombale	365 €
stèle	235 €
entourage	235 €
grilles	235 €

Tarifs dépositoire :

- Entrée : 3,00 €
- par jour les 2 premiers mois : 4,00 €
- du 2ème au 6ème mois, par mois (tout mois commencé est dû) : 110,00 €
- Tout mois commencé est dû

BP 2016 – Annexe N° 6

Direction des Services à la Population

TARIFS 2016 - DESINFECTION DESINSECTISATION DERATISATION

Tarifs 2016 des prestations en 3D (désinfection – désinsectisation – dératisation)		
INTERVENTION 3D	INDIVIDUEL	COLLECTIF
Désinfection		
Déplacement	47 €	75 €
Prestation/main d'œuvre	11 €	6 €/appartement
Produit : Pulvérisation/5 litres	31 €	31 €/appartement
Désinsectisation		
Déplacement	47 €	75 €
Prestation/main d'œuvre	11 €	5 €/appartement
Produit : - Gel normal/seringue - Gel supérieur/seringue - Pulvérisation /5 litres - Cryogénisation/20m² - Vapeur/20m²	 31 € 60 € 31 € 38 € 38 €	 31 € 60 € 31 € 38 €/recharge 38 €
Désinsectisation punaises (traitement spécifique)		
Déplacement	47 €	75 €
Prestation/main d'oeuvre	11 €	6 €/appartement
Testeurs/20m²	15 €	15 €
Produit : - Pulvérisation / 5 litres - Cryogénisation/20m² - Vapeur/20m²	 31 € 38 € 38 €	 31 € 38 € 38 €
Dératisation		
Déplacement	47 €	75 €
Prestation/main d'œuvre	10 €	30 €/appartement
Raticide : - Boîte pour l'intérieur - Boîte pour l'extérieur - Produit/100g Souricide : - Boîte pour l'intérieur - Boîte pour l'extérieur - Produit/100 g	 15 € 25 € 5 € 7 € 10 € 5 €	 15 €/boîte 25 €/boîte 5 € 7 €/boîte 10 €/boîte 5 €
Expertise et conseil (divers)		
Déplacement	47 €	75€
Diagnostic et proposition de solutions (pigeons, insectes, taupes, etc.)	20 €	20 €
Transfert de propriété d'un chat libre tatoué Ville		
Participation aux frais de vétérinaire : stérilisations, tatouage, convalescence et soins.	100 €	

BP 2016 – Annexe N° 7

Direction de l'Espace Public

TARIFS SIGNALISATION - VOIRIE 2016

De nouveaux tarifs appliqués aux tiers sont proposés pour les modifications de voirie, la mise en place de signalisation horizontale – verticale et lumineuse.

Prestations du service Circulation – Stationnement - Lumière (signalisation horizontale et verticale – signalisation lumineuse). Les tarifs s'entendent fourniture et main d'œuvre comprise et répercutent les variations de prix issues des marchés en cours et de la revalorisation de la main d'œuvre, soit de l'ordre de 2 %.

Prestations mises en œuvre par le service Gestion et Maintenance pôle Entretien de Voirie (modifications de voirie et installation de mobiliers urbains).

-Pour les travaux exécutés en régie
Six tarifs forfaitaires sont retenus, concernant la fourniture et la pose de piquets, de barrières métalliques, de bordures pour îlots directionnels et anti-stationnement (hausse de 2%).

-Pour les travaux exécutés par une entreprise titulaire du marché à bons de commande
Les coûts seront établis suivant les prix des marchés en cours en référence à la zone concernée sur la base des montants réels dépensés par la Ville.

BP 2016 – Annexe N° 7-2

TARIFS 2016

SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE ET VERTICALE et SIGNALISATION LUMINEUSE ET REGULATION

DESIGNATION	U	Tarif 2016
Signalisation Horizontale		
Fourniture et application de peinture routière solavantée blanche ou jaune	M²	38,00 €
Fourniture et application de peinture routière bi-composant blanche	M²	48,00 €
Fourniture et mise en œuvre de résine a froid	M²	44,30 €
Fourniture et mise en œuvre de bande collée blanche ou jaune	M²	80,80 €
Fourniture et pose d'une dalle podotactile	U	63,60 €
Fourniture et pose d'un sigle vélo, handicapé et autre	U	80,90 €
Effaçage des marquages	M²	50,80 €
Signalisation Verticale		
Panneau de signalisation simple	U	75,30 €
Panneau de signalisation à dos fermé	U	144,60 €
Panneau de signalisation traversant	U	251,70 €
Fut de 3,20m	U	31,10 €
Fut de 1,50m	U	15,60 €
Fut traversant de 3,20m	U	202,40 €
1 attache	U	2,00 €
Plaque de rue	U	67,20 €
Miroir méthacrylate	U	215,20 €
Fourniture d'une balise	U	46,70 €
Pose ou dépose de signalisation verticale (panneau, miroir, balise, plaque de rue)	U	60,60 €
Nettoyage d'un panneau	FORF	57,50 €
Signalisation Lumineuse et Régulation des Feux		
Données de comptage de circulation routière, prix par poste pour les 5 premiers postes	U	68,40 €
Données de comptage de circulation routière, prix par poste pour les postes suivants	U	41,80 €
Réfection d'une boucle de comptage	FORF	1 097,50 €

TARIFS 2016

t

MODIFICATIONS DE VOIRIE ET INSTALLATION DE MOBILIERS URBAINS A LA DEMANDE DE TIERS

N°	DESIGNATION	U	Tarifs 2016
1	Fourniture et pose de piquets métalliques fixes type sur revêtement sablé	u	223,00
2	Fourniture et pose de piquets métalliques fixes sur béton ou revêtement enrobé de bitume	u	259,00
3	Fourniture et pose de barrières métallique (longueur 2,00 m)	u	558,00
4	Fourniture et pose de barrières métallique (longueur 1,50 m)	u	490,00
5	Fourniture et pose de bordures pour îlots directionnels.	u	84,00
6	Fourniture et pose de bordures anti-stationnement.	u	245,00

BP 2016 – Annexe N° 8

Direction de l'Espace Public

TARIFS PROPRETE 2016

Afin de faire face aux incivilités grandissantes en matière de propreté, il a été décidé d'instaurer des coûts d'intervention d'enlèvement des encombrants ou de nettoyage de l'espace public. Cette mesure est destinée à lutter contre les incivilités qui sont en progression constante.

Le barème des prestations, assurées par le service Gestion et Maintenance pôle Propreté, comporte six tarifs calculés en fonction des moyens engagés établis sur les bases de 2015 avec une réactualisation de 2 %.

TARIFS 2016

REMISE EN ETAT DE PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC

Désignation	U	Tarifs 2016
Intervention d'un agent de propreté (adjoint technique)	horaire	27,00
Intervention d'un agent de propreté (adjoint technique ou agent de maîtrise) avec un véhicule	horaire	54,00
Intervention d'un conducteur avec balayeuse aspiratrice	horaire	161,00
intervention d'un conducteur avec laveuse	horaire	161,00
iIntervention de deux agents (adjoint technique et conducteur) et camion grue	horaire	161,00
intervention de deux agents avec véhicule équipé d'un nettoyeur haute pression	horaire	161,00

BP 2016 – Annexe N° 9 – 1

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

La Ville de Clermont-Ferrand est engagée depuis de nombreuses années dans une politique d'amélioration constante de la qualité et de la fiabilité du service rendu aux usagers en matière d'assainissement et de distribution de l'eau, ainsi que dans une démarche d'information la plus large possible.

Ces dernières années, les volumes d'eau vendus subissent une certaine érosion en raison de la prise de conscience en faveur des économies d'eau et en raison de l'amélioration des process industriels.

Le service de distribution d'eau et le service d'assainissement constituent deux activités distinctes à caractère industriel et commercial qui sont retracées chacune dans un budget.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que les budgets des services publics à caractère industriel et commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services.

Par conséquent, seules les recettes provenant de l'exploitation du service permettent de financer les dépenses d'exploitation.

Il y a lieu de réajuster en conséquence les tarifs de vente d'eau et de redevance d'abonnement ainsi que ceux de redevance d'assainissement.

Par ailleurs, les redevances collectées et reversées aux organismes publics peuvent subir des modifications qui influent sur le montant de la facture d'eau et d'assainissement supporté par l'usager.

I - S'agissant du budget annexe de distribution d'eau potable, l'équilibre de la section de fonctionnement nécessite une recette en vente d'eau aux abonnés d'un montant de 10 200 000 € HT.

La tendance actuelle de la consommation n'est pas à la hausse cependant la baisse tendancielle constatée depuis plusieurs années semble s'arrêter.
Il est pris comme hypothèse que les ventes d'eau en 2016 s'élèveraient à hauteur de 9 200 000 m³.

En conséquence, il est nécessaire de porter le tarif pour la consommation d'eau à 1.145 € HT/m³ au lieu de 1.112 € HT/m³ en 2015, soit une augmentation de 3 %.

Cette augmentation se justifie notamment par la mise en service de l'usine de traitement des eaux sur le site de l'usine élévatoire à Cournon d'Auvergne.

II – S'agissant du budget annexe de l'assainissement, il ressort la nécessité d'une recette de :

- 4 400 000 € HT pour la part communale de la redevance d'assainissement (collecte des eaux usées)
- 5 000 000 € HT pour la part intercommunale de la redevance assainissement (traitement des eaux usées).

L'estimation du volume d'assiette de la redevance d'assainissement pour l'année 2016 est de 8 600 000 m³. Par conséquent, il est nécessaire de fixer le tarif de la redevance d'assainissement (part communale) à 0.541 € HT/m³ au lieu de 0.530 € HT/m³ en 2015, soit une augmentation de 2 %.

Concernant la part intercommunale, le tarif s'élève à 0.557 € HT/m³ au lieu de 0.530 € HT/m³, soit une augmentation de 5 %. Cette augmentation importante portée par l'ensemble des communes de l'agglomération d'assainissement est justifiée par la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement Communautaire qui vise à atteindre la bonne qualité des masses d'eau à échéance 2021.

S'agissant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau reversée pour partie à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et pour partie à l'Etablissement Public Loire, il convient de maintenir le tarif à 0.052 €/ m³.

Concernant la redevance de pollution domestique, le tarif est réduit à 0.230 €/ m³ et celui de la redevance de modernisation des réseaux de collecte à 0.180 €/ m³. Ces deux redevances sont collectées pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

En synthèse, la facture globale pour un usager consommant 120 m³ par an est portée de 371.22 € TTC à 379.17 € TTC soit une augmentation de 2.1 %.

Enfin, s'agissant des prestations diverses (déplacement de fontainiers, d'agents de salubrité ou de releveurs ; intervention de fontainiers ou d'agents de salubrité ; caution pour abonnement temporaire), les tarifs sont augmentés de 2 %.

Les tarifs des analyses réalisées par le service municipal du contrôle des eaux sont maintenus afin de rester concurrentiel.

Quant aux tarifs concernant la participation pour le financement de l'assainissement collectif, ils sont aussi augmentés de 2 %.

BP 2016 – Annexe N° 9 – 3

Tarifs	Montants H.T euros 2016	Observations
DISTRIBUTION DE L'EAU		
ABONNEMENTS		
Diamètre du compteur en mm : 15	**28,31**	Montant pour une année destiné à couvrir les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage.
20	**34,10**	
30	**49,55**	
40	**63,95**	
60	**124,90**	
80	**209,65**	
100	**266,31**	
150	**277,67**	
200	**286,17**	
250	**462,19**	
300	**541,29**	
400	**980,35**	
500	**1292,20**	
EAU TRANCHES DE CONSOMMATION		
Prix du m^3	**1,145**	
REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT		
1-Collecte des eaux usées (Ville de Clermont-Ferrand) prix du m^3	**0,541**	
2-Traitement des eaux usées (Clermont Communauté) prix du m^3	**0,557**	
ORGANISMES PUBLICS		
Préservation des ressources en eau (prix du m^3)	**0,052**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ("redevance prélèvement") et à l'Etablissement Public Loire ("redevance soutien d'étiage")

Redevance pollution domestique (prix du m^3)	**0,230**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2016, y compris sur les volumes consommés avant cette date.
Redevance modernisation des réseaux de collecte (prix du m^3)	**0,180**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2016, y compris sur les volumes consommés avant cette date.

TOTAL PRIX / M^3 pour un abonné domestique		
Partie proportionnelle H.T (soumis à T.V.A à 5,5%)	1,427	Hors redevance abonnement
T.V.A. 5,5%	0,078	
Partie proportionnelle H.T (soumis à T.V.A à 10%)	1,278	
T.V.A. 10%	0,128	
Total partie proportionnelle H.T	2,705	
Total partie proportionnelle T.T.C.	**2,911**	
Total H.T. (soumis à T.V.A à 5,5%)	1,663	y compris redevance abonnement 15 mm (pour une consommation annuelle de 120 m^3)
Total H.T. (soumis à T.V.A à 10%)	1,278	
T.V.A. 5,5%	0,091	
T.V.A. 10%	0,128	
Total T.T.C.	**3,160**	

PRESTATIONS DIVERSES	**Montants H.T euros 2016**	
DEPLACEMENT FONTAINIERS, AGENTS DE SALUBRITE OU RELEVEURS	**29,53**	Tarif forfaitaire
INTERVENTION FONTAINIERS OU AGENTS DE SALUBRITE	**35,90**	Tarif horaire

VERIFICATION DE CONFORMITE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT		**92,66**	Tarif forfaitaire
CAUTION POUR ABONNEMENT TEMPORAIRE Matériel équipé d'un compteur	diamètre 20 mm	**352,14**	Caution garantissant le prêt de matériel pour prélèvement d'eau sur la voie publique
	diamètre 40 mm	**579,34**	
	diamètre > 40 mm	**1158,69**	

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) **(Base de calcul : m² de surface de plancher créé)**		**Tarifs 2016** **Montants en €/m² de surface de plancher créé**
Pour les bâtiments à usage d'habitation		**10,70**
Pour les constructions à usage industriel ou commercial et professionnel		
	* jusqu'à 150 m² de surface de plancher créé	**15,15**
	* de 150 m² à 650 m² de surface de plancher créé	**10,70**
	* au delà de 650 m² de surface de plancher créé	**6,03**

Pour rappel, la PAC n'est pas assujettie à la TVA
Ces tarifs concernent les constructions nouvelles ainsi que les constructions existantes à raccorder et les travaux sur constructions existantes induisant un supplément d'évacuation des eaux usées.

DEA - Service Contrôle des Eaux	FORMULAIRE	Codification :	FOR-05
		Indice de révision:	B

Fiche de tarifications des analyses

ANALYSES

Une prise en charge est facturée systématiquement par échantillon. En cas de dépôts de plus de 10 échantillons pas de prise en charge de l'échantillon.

Pour les analyses autres que des analyses d'un type prédéfini (titres), la tarification est de nature séquentielle : elle est obtenue en faisant la somme des tarifs de base de chaque essai (paramètres).

Une remise pour cumul d'échantillons de même séquence analytique peut être concédée dans les conditions suivantes :

5 ou plus de 5 échantillons : 5%,

10 ou plus de 10 échantillons : 10%,

20 ou plus de 20 échantillons : 15%

100 échantillons ou plus : 20% sur la facture totale

Déplacement hors agglomération : tarif établi selon le tarif officiel en vigueur.

Certaines prestations : exploitation statistique de données, interprétation technique de résultats pourront faire l'objet d'une facturation soit selon accord contractuel soit par calcul au temps passé.

Les frais d'affranchissement des courriers adressés en recommandé avec accusé de réception aux débiteurs retardataires ou négligents sont mis à leur charge. Les tarifs ci-dessus s'appliquent également aux usagers résidant dans les communes limitrophes.

SERVICE DES EAUX

Code Titre	Désignation FRAIS GENERAUX	Montant H.T. Année 2016
SE-PREL	Forfait déplacement et prélèvement	**21,85**
SE-FLAC S	Frais de flaconnage	**0,81**
SE-FLAC B3	Frais de flaconnage pour analyse B3	**0,81**
SE-FLAC D	Frais de flaconnage pour analyse D	**1,62**

SE-FLAC P1	Frais de flaconnage pour analyse P1	**1,62**
SE-FLAC P2P	Frais de flaconnage pour analyse P2P	**2,42**
SE-FLAC P2S	Frais de flaconnage pour analyse P2S	**4,04**
SE-FLAC P3	Frais de flaconnage pour analyse P3	**8,10**
SE-FLAC RP	Frais de flaconnage pour analyse RP	**4,04**
SE-FLAC RS	Frais de flaconnage pour analyse RS	**11,33**
SE-PCHARGE	Prise en charge de l'échantillon	**6,28**

SERVICE DES EAUX

Code Titre	Désignation du titre FORFAIT	Montant H.T. Année 2016
SE-AGRESSIVITE	Etude de l'agressivité	**65,60**
SE-B1	Bactériologie de l'eau B1	**38,44**
SE-B2	Bactériologie de l'eau B2	**47,15**
SE-B3	Bactériologie de l'eau B3	**56,17**
SE-BACT-PISCINE	Bactériologie : eau de piscine	**47,15**
SE-BACTERIO-JACUZZI	Bactériologie jacuzzi	**57,40**
SE-BI ANIONS CATIONS	Anions cations (calcul de la Balance Ionique)	**5,97**
SE-CHIMIE-PISC	Chimie eau de piscine	**37,66**
SE-ChlorePiscine	Bilan du chlore dans les piscines	**14,18**
SE-POTABILITE	Potabilité chimique	**41,51**
SE-D1+	D1+	**72,57**
SE-D1++	D1++	**79,75**
SE-P1+	P1+	**120,95**
SE-P1++	P1++	**128,13**

SE-EU	Suivi eaux usées (DCO - DBO5 - MES - NTK - Ptot)	**71,30**
SE-Eubilan	Suivi eaux usées Bilan (DCO - DBO5 - MES - NTK - Ptot - NH4 - NO3 - NO2 - PO4)	**93,66**

SERVICE DES EAUX

Code Paramètre	Désignation ANALYSES CHIMIQUES	Montant H.T. Année 2016
SE-NH4	Ammonium (E.P.)	**5,34**
SE-NH4EU	Ammonium (EU) Distillation	**9,06**
SE-NTK	Azote Kjeldahl (E.P.)	**17,16**
SE-BIOX	Bioxyde de Chlore	**4,40**
SE-CO3	Carbonates (calcul)	**3,70**
SE-CLACT	Chlore Actif	**7,14**
SE-CLCOMB	Chlore Combiné	**3,63**
SE-CLDISP	Chlore Disponible	**3,63**
SE-CLLIB	Chlore Libre	**3,31**
SE-CLTOT	Chlore Total	**3,31**
SE-CLO2	Chlorites	**3,78**
SE-CL	Chlorures (C.I.)	**4,95**
SE-CO2L	CO2 libre	**5,46**
SE-COND25	Conductivité à 25 °C	**3,31**
SE-COND25AM	Conductivité après Marbre	**3,63**
SE-COD	Carbone organique dissous	**20,00**
SE-COT	Carbone organique total	**20,00**
SE-CNT	Cyanures totaux	**20,89**
SE-CNL	Cyanures libres	**10,52**
SE-DBO5	DBO5 (sur eau brute)	**21,85**
SE-DCO	DCO (sur eau brute)	**16,36**
SE-DEGRE	Degré chlorométrique	**7,47**
SE-DETANIO	Détergents anioniques	**17,21**
SE-DISTIL	Distillation	**6,61**
SE-TH	Dureté totale TH	**5,73**
SE-FILT	Filtration (ou centrifugation)	**9,28**

SE-F	Fluorures (C.I.E.P)	**11,77**
SE-H2S	Hydrogène sulfuré	**9,81**
SE-OXYD	Indice permanganate	**6,86**
SE-IPHE	Indice phénol	**19,67**
SE-MES	M.E.S.	**9,56**
SE-MD	Matières décantables	**7,14**
SE-MM	Matières minérales	**12,26**
SE-MO	Matières organiques	**6,86**
SE-MST	Matières sèches totales	**12,16**
SE-MVS	Matières volatiles	**12,16**
SE-MINE	Minéralisation	**10,98**
SE-NO2	NO2 (E.P.)	**4,51**
SE-NO3	NO3 (C.I.)	**4,70**
SE-PO4-1	Orthophosphates (C.I.)	**6,57**
SE-O2	Oxygène dissous	**3,48**
SE-PH	pH (EP)	**3,31**
SE-PHAM	pH après marbre	**3,63**
SE-PTOT	Phosphore total	**14,30**
SE-RESEC105	Résidus secs à 105 °C	**11,61**
SE-RESEC180	Résidus secs à 180 °C	**11,16**
SE-STAB	Stabilisant piscine	**3,63**
SE-SEH	Substances extractibles à l'hexane (SEH)	**25,16**
SE-SEC	Substances extractibles au chloroforme (SEC)	**20,79**
SE-SO4	Sulfates (C.I.)	**7,33**
SE-TAAM	TA après Marbre	**4,06**
SE-TACAM	TAC après marbre	**4,06**
SE-TEMP	Température de l'eau	**2,21**
SE-THAM	TH après marbre	**6,29**
SE-TAC	Titre alcalimétrique complet TAC	**3,70**
SE-TA	Titre alcalimétrique TA	**3,70**
SE-TURB	Turbidité	**3,31**

SERVICE DES EAUX				
Code Paramètre	**Désignation ICPMS**	**Montant H.T. DU PARAMETRE Année 2016**	**Montant HT SI ANALYSE DE 2 A 14 PARAMETRES Année 2016**	**Montant HT SI ANALYSE DE 15 PARAMETRES ET PLUS Année 2016**
SE-AL-ICP	Aluminium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-SB-ICP	Antimoine	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-AS-ICP	Arsenic	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-BA-ICP	Baryum	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-BE-ICP	Béryllium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-B-ICP	Bore	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-BR-ICP	Brome	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-CD-ICP	Cadmium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-CA-ICP	Calcium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-CR-ICP	Chrome	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-CO-ICP	Cobalt	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-CU-ICP	Cuivre	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-SN-ICP	Etain	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-FE-ICP	Fer	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-GD-ICP	Gadolinium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-LI-ICP	Lithium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-MG-ICP	Magnésium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-MN-ICP	Manganèse	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-HG-ICP	Mercure	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-MO-ICP	Molybdène	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-NE-ICP	Néodymium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-NI-ICP	Nickel	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-PB-ICP	Plomb	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-K-ICP	Potassium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-RU-ICP	Rubidium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-SE-ICP	Sélénium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-SI-ICP	Silice	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-NA-ICP	Sodium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-SR-ICP	Strontium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-U-ICP	Uranium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-V-ICP	Vanadium	**15,00**	**8,00**	**7,00**
SE-ZN-ICP	Zinc	**15,00**	**8,00**	**7,00**

SERVICE DES EAUX

Code Paramètre	Désignation ANALYSES BACTERIOLOGIQUES	Montant H.T. Année 2016
SE-COLITH	COLIFORMES THERMOTOLERANTS (membrane)	**18,16**
SE-COLITTX	COLIFORMES TOTAUX (membrane)	**18,16**
SE-ECOLI1	E. Coli (membranes)	**20,47**
SE-ECOLI2	E. Coli (microplaques)	**26,73**
SE-ENTERO1	ENTEROCOQUES FECAUX (membranes)	**9,91**
SE-ENTERO2	ENTEROCOQUES FECAUX (microplaques)	**26,73**
SE-GT37	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 37 °C	**3,92**
SE-GT22	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 22 °C	**3,92**
SE-LEG1	Légionelles (prélèvement+analyse sur 1 échantillon avec résultats négatifs)	**88,54**
SE-LEG2	Légionelles (prélèvement+analyse sur échantillon supplémentaire avec résultats négatifs)	**67,00**
SE-LEG3	Légionelles (prélèvement+analyse sur 1 échantillon avec résultats positifs)	**188,54**
SE-LEG4	Légionelles (prélèvement+analyse sur échantillon supplémentaire avec résultats positifs)	**167,00**
SE-LEG5	Légionelles avec résultats négatifs	**60,00**
SE-LEG6	Légionelles avec résultats positifs	**160,00**

SE-LEVMOIS	LEVURES ET MOISISSURES	**9,96**
SE-PSEUDO	PSEUDOMONAS AERUGINOSA	**10,13**
SE-PSEUDOFLUO	PSEUDOMONAS FLUORESCENS	**10,13**
SE-SALMO1	SALMONELLA (dans 1 litre)	**46,80**
SE-SALMO5	SALMONELLA (dans 5 litres)	**46,80**
SE-SBASR	SPORES DE BACTERIES ANAEROBIES SULFITO-REDUCTRICES	**8,74**
SE-STAPH	STAPHYLOCOQUES PATHOGENES	**18,78**

BP 2016 – Annexe N° 10 - 1

Direction des Sports et de la Logistique

TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DES PRESTATIONS LOGISTIQUES

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoises, Collectivités et Etablissements Publics 2016	Autres usagers (50 % en plus) 2016
Audio-visuel	Caisson de Basse	70,00 €	105,00 €
Audio-visuel	Caméra professionnelle*	90,00 €	135,00 €
Audio-visuel	Ecran LCD-Plasma*	120,00 €	180,00 €
Audio-visuel	Ecran Toile Rétractable	17,60 €	26,40 €
Audio-visuel	Ecran Toile sur Cadre*	45,00 €	67,50 €
Audio-visuel	Enceinte - sonorisation - l'unité*	35,00 €	52,50 €
Audio-visuel	Insert téléphonique	58,30 €	87,50 €
Audio-visuel	Lecteur DVD - CD*	15,00 €	22,50 €
Audio-visuel	Matriceur numérique*	60,00 €	90,00 €
Audio-visuel	Micro HF - Micro casque	34,00 €	51,00 €
Audio-visuel	Micro tables – Micro filaire	10,00 €	15,00 €
Audio-visuel	Par Led*	14,90 €	22,35 €
Audio-visuel	Pieds à crémaillère*	65,00 €	sur devis
Audio-visuel	Structure Alu diam 150 coudes 90°*	10,00 €	sur devis
Audio-visuel	Structure Alu diam 150 Embases*	10,00 €	sur devis
Audio-visuel	Structure Alu diam 150 longueur 1 m*	4,00 €	sur devis
Audio-visuel	Structure Alu diam 150 longueur 2 m*	8,00 €	sur devis
Audio-visuel	Structure Alu diam 150 longueur 3 m*	12,00 €	sur devis
Audio-visuel	Structure Alu diam 290 angles*	20,00 €	sur devis
Audio-visuel	Structure Alu diam 290 longueur 1 m*	7,00 €	sur devis
Audio-visuel	Structure Alu diam 290 longueur 3 m*	21,00 €	sur devis
Audio-visuel	Table de mixage analogique*	25,00 €	37,50 €
Audio-visuel	Table de mixage numérique*	50,00 €	75,00 €
Audio-visuel	Table de montage vidéo*	100,00 €	150,00 €
Audio-visuel	Tablette support pour vidéo projecteur ou TV	5,70 €	8,60 €
Audio-visuel	Talkie Walkie jaune	3,80 €	5,70 €
Audio-visuel	Talkie Walkie noir	4,80 €	7,20 €
Audio-visuel	vIdéoprojecteur 2000 Lumens*	45,00 €	67,50 €
Audio-visuel	vIdéoprojecteur 5000 Lumens*	100,00 €	150,00 €
Domotique	Badge électronique d'accès	27,20 €	sur devis
Domotique	Clef d'organigramme	64,80 €	sur devis
Electricité	Armoire Grosse Distribution*	225,00 €	337,50 €
Electricité	Armoire Moyenne Distribution Type Eclaté*	200,00 €	300,00 €
Electricité	Armoire Moyenne Distribution Type Powerlock*	200,00 €	300,00 €
Electricité	Armoire tarif bleu 10-63 Ampères	58,30 €	87,50 €
Electricité	Armoire tarif jaune 250-400 Ampères*	200,00 €	300,00 €

BP 2016 – Annexe N° 10 – 2

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoises, Collectivités et Etablissements Publics 2016	Autres usagers (50 % en plus) 2016
Electricité	Câble unifilaire H07 150 mm² - le ml	92,40 €	138,50 €
Electricité	Câble unifilaire H07 35 mm² - le ml	51,70 €	77,50 €
Electricité	Câble unifilaire H07 50 mm² - le ml	69,20 €	103,80 €
Electricité	Coffert 1 PC 32 A Tetra + 3 PC Mono	35,20 €	52,80 €
Electricité	Coffret 12 PC Mono*	82,50 €	123,70 €
Electricité	Coffret 2 PC 32 A Tetra*	41,20 €	61,80 €
Electricité	Coffret 2 PC 63 A Tetra*	41,20 €	61,80 €
Electricité	Coffret 3 PC Mono	35,20 €	52,80 €
Electricité	Coffret 30 PC Mono	104,30 €	156,50 €
Electricité	Coffret 4 PC 32 A Tetra	35,20 €	52,80 €
Electricité	Coffret 6 PC Mono*	35,20 €	52,80 €
Electricité	Groupe électrogène 125 A Tetra*	165,00 €	247,50 €
Electricité	Groupe électrogène 63 A Tetra*	41,20 €	61,80 €
Electricité	Projecteur 500 W – 1000 W	40,80 €	61,19 €
Electricité	Projecteur sur pied	40,80 €	61,19 €
Logistique	Barrière bois	1,70 €	2,60 €
Logistique	Barrière de clôture	3,35 €	5,00 €
Logistique	Barrière police	1,50 €	2,20 €
Logistique	Bloc béton	23,20 €	34,90 €
Logistique	Cadre	5,70 €	8,60 €
Logistique	Chaise	1,30 €	2,00 €
Logistique	Dalle moquette - protection de salle le m²	4,30 €	6,50 €
Logistique	Escalier praticable	10,00 €	15,10 €
Logistique	Estrade ou podium, le m²	4,00 €	6,00 €
Logistique	Estrade Pop Up, le m²	3,30 €	5,00 €
Logistique	Garde corps praticable	10,00 €	15,10 €
Logistique	Grille exposition caddie	5,70 €	8,60 €
Logistique	Guérite	18,80 €	28,20 €
Logistique	Mâchoire sécurité barrière Heras	1,10 €	1,70 €
Logistique	Moquette - le m²	3,30 €	5,00 €
Logistique	Panneau de signalisation	17,60 €	26,40 €
Logistique	Panneau de signalisation avec trépied	17,60 €	26,40 €
Logistique	Plateaux + tréteaux	2,20 €	3,35 €
Logistique	Plot de barrière de clôture	1,30 €	2,00 €
Logistique	Porte barrière Heras	3,30 €	5,00 €
Logistique	Porte manteaux	2,20 €	3,35 €
Logistique	Praticable 2m x 1m	13,20 €	19,80 €
Logistique	Sac de lestage	1,30 €	2,00 €
Logistique	Scène couverte	1 011,70 €	1 517,20 €
Logistique	Support de cadre	2,20 €	3,35 €
Logistique	Table "mange-debout"	17,60 €	26,40 €
Logistique	Table démontable	2,20 €	3,35 €
Logistique	Table pliante 1,20m x 0,80m bois	2,20 €	3,35 €
Logistique	Table pliante 1,80m x 0,760 polyéthylène	3,30 €	5,00 €
Logistique	Tabouret "mange-debout"*	6,70 €	10,00 €
Logistique	Tapis batéco le m²	1,80 €	2,80 €
Logistique	Tente 4m x 4m	138,50 €	207,80 €
Logistique	Tribune mobile	35,20 €	52,80 €
Logistique	Tribune simple hauteur , la travée	57,80 €	86,70 €
Prestat° Audio	Forfait sono	326,30 €	sur devis

BP 2016 – Annexe N° 10 – 3

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoises, Collectivités et Etablissements Publics 2016	Autres usagers (50 % en plus) 2016
Prestat° Audio	Forfait sono & Vidéo	418,20 €	627,30 €
Prestat° Audio	Forfait vidéo	115,40 €	sur devis
Prestat° Audio	Forfait vidéo & écran	134,00 €	sur devis
Prestat° Audio	Système audio-conférence + vidéo	1 427,90 €	sur devis
Prestat° Audio	Système audio-conférence ou vidéo	951,30 €	sur devis
Prestat° sportive	Ring de boxe - forfait montage	207,80 €	311,65 €
Protocolaire	Banderole	2,20 €	3,35 €
Protocolaire	Cordon pour potelet	4,40 €	6,60 €
Protocolaire	Drapeau	5,70 €	8,60 €
Protocolaire	Écusson	1,30 €	2,00 €
Protocolaire	Isoloir 4 modules	6,70 €	10,10 €
Protocolaire	Isoloir simple	2,20 €	3,35 €
Protocolaire	Mât alu	7,70 €	11,60 €
Protocolaire	Mât fibre de verre ou télescopique	7,70 €	11,60 €
Protocolaire	Oriflamme	5,70 €	8,60 €
Protocolaire	Pavillon	5,70 €	8,60 €
Protocolaire	Platine noire 0,35 x 0,35	1,30 €	2,00 €
Protocolaire	Potelet	8,80 €	13,20 €
Protocolaire	Potelet enrouleur	14,40 €	21,70 €
Protocolaire	Pupitre	35,20 €	52,80 €
Protocolaire	Support de gerbe	1,30 €	2,00 €
Protocolaire	Tête de mort (porte-drapeau)	1,70 €	2,60 €
Protocolaire	Urne métallique	2,20 €	3,35 €
Sportif	Arche Ville de Clermont-Fd	115,40 €	173,10 €
Sportif	Banc suédois ou banc d'écolier	3,25 €	4,90 €
Sportif	Barre asymétrique	202,10 €	303,10 €
Sportif	Barre de saut en hauteur	27,60 €	41,40 €
Sportif	Barre fixe ou parallèle	188,90 €	283,40 €
Sportif	Baudrier signaleur	3,30 €	5,00 €
Sportif	Brancard	6,70 €	10,10 €
Sportif	Brassard signaleur	1,30 €	2,00 €
Sportif	But de basket avec cuve à eau	142,80 €	214,20 €
Sportif	But de basket plastique, la paire	68,20 €	102,30 €
Sportif	But de handball (la paire)	106,60 €	159,90 €
Sportif	Chaise d'arbitre	67,10 €	100,70 €
Sportif	Chandelle de saut	11,10 €	16,60 €
Sportif	Cheval de saut	135,20 €	202,80 €
Sportif	Chevalet + cible de tir à l'arc	107,70 €	161,50 €
Sportif	Cône de lubeck	3,30 €	5,00 €
Sportif	Corde (l'unité)	6,80 €	10,20 €
Sportif	Entourage bois cycle-ball	13,20 €	19,80 €
Sportif	Entourage terrain rink hockey	135,20 €	202,80 €
Sportif	Filet séparation gymnase	41,80 €	62,80 €
Sportif	Forfait matériel cross country	345,00 €	517,50 €
Sportif	Forfait matériel d'athlétisme	315,20 €	472,80 €
Sportif	Herse d'éclairage (ring)	134,00 €	201,00 €
Sportif	Herse d'éclairage (stade)	964,50 €	1 446,80 €
Sportif	Marqueur tennis de table (scoreur)	6,70 €	10,10 €
Sportif	Masse	1,30 €	2,00 €
Sportif	Mini trampoline*	45,80 €	68,70 €

BP 2016 – Annexe N° 10 – 4

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoises, Collectivités et Etablissements Publics 2016	Autres usagers (50 % en plus) 2016
Sportif	Natte de gymnastique*	1,50 €	2,25 €
Sportif	Panneau affichage performances	24,20 €	36,40 €
Sportif	Panneau signaleur	3,30 €	5,00 €
Sportif	Panneaux "épreuve sportive"	5,70 €	8,60 €
Sportif	Parquet de danse le m²	5,70 €	8,60 €
Sportif	Piquet Boules	1,30 €	2,00 €
Sportif	Piste d'élan de perche, le module	15,50 €	23,20 €
Sportif	Piste d'escrime	36,80 €	54,60 €
Sportif	Planche d'appel	6,70 €	10,10 €
Sportif	Plateau butoir de boules	1,50 €	2,20 €
Sportif	Plinthe bois ou mousse	59,40 €	89,10 €
Sportif	Plot de distance de lancer	1,50 €	2,20 €
Sportif	Podium protocole individuel	23,90 €	35,80 €
Sportif	Podium protocole par équipe carré ou rond	59,40 €	89,10 €
Sportif	Poteau badminton initiation	29,70 €	44,50 €
Sportif	Poteaux de badminton compétition	59,40 €	89,10 €
Sportif	Poteaux de volley-ball	107,70 €	161,50 €
Sportif	Poutre	71,50 €	107,30 €
Sportif	Praticable de gymnastique	595,40 €	893,10 €
Sportif	Rails + poteaux de perche	404,10 €	606,20 €
Sportif	Ring de boxe	712,90 €	1 069,40 €
Sportif	Roulette à plâtre*	34,50 €	51,80 €
Sportif	Sautoir de saut à la perche	594,30 €	891,50 €
Sportif	Sautoir en hauteur*	205,00 €	307,50 €
Sportif	Séparation tennis de table*	1,80 €	2,70 €
Sportif	Starting-block*	14,90 €	22,30 €
Sportif	Table de massage	10,00 €	15,10 €
Sportif	Table de saut*	55,00 €	82,50 €
Sportif	Table tennis de table	26,30 €	39,50 €
Sportif	Tableau d'affichage blanc sur roulettes	4,40 €	6,60 €
Sportif	Tableau noir	3,30 €	5,00 €
Sportif	Tablette arbitre tennis de table	24,20 €	36,40 €
Sportif	Tapis de badminton Taraflex	118,50 €	177,80 €
Sportif	Tapis de chute 200x100*	16,00 €	24,00 €
Sportif	Tapis de chute 240x200*	46,00 €	69,00 €
Sportif	Tapis de chute 300x200*	55,00 €	82,50 €
Sportif	Tapis de chute 400x200*	76,00 €	114,00 €
Sportif	Tapis de gymnastique 2m x1m	7,80 €	11,60 €
Sportif	Tapis de lutte 12m x 12m avec bâche	534,90 €	802,40 €
Sportif	Tapis de lutte 8m x 8m	261,50 €	392,20 €
Sportif	Tatamis de judo 12m x 12m	665,50 €	998,20 €
Sportif	Toise de saut à la perche	12,25 €	18,40 €
Sportif	Toise de saut en hauteur	6,70 €	10,10 €
Sportif	Trampoline	808,50 €	1 212,70 €
Sportif	Tremplin	47,20 €	70,90 €
Sportif	Tunnel entrée des sportifs	179,10 €	268,60 €
Transport	Véhicule pour les associations clermontoises	109,70 €	sur devis
Transport	Chariot élévateur	127,10 €	188,60 €
Transport	Nacelle camion élévateur de personnes	253,20 €	377,20 €
Transport	Transport - autre	sur devis	sur devis

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoises, Collectivités et Etablissements Publics 2016	Autres usagers (50 % en plus) 2016
Transport [1]	Transport Utilitaire dans la ville	19,50 €	28,70 €
Transport [1]	Transport Utilitaire dans l'agglomération	24,60 €	36,90 €
Transport [2]	Transport PL dans la ville	39,50 €	58,40 €
Transport [2]	Transport PL avec remorque dans la ville	60,00 €	91,20 €
Transport [2]	Transport PL dans l'agglomération	62,50 €	94,30 €
Transport [2]	Transport PL avec remorque dans l'agglomération	91,20 €	137,30 €

** Nouveau matériel ou matériel totalement renouvelé*

Prestations personnel logistique tous corps de métiers confondus (audiovisuel, électricité, manutention, menuiserie, peintu plomberie, serrurerie) :
Tarif horaire = 23 €

Forfait HT 48 heures, hors frais de personnel, sans livraison.
Au-delà, 50 % en plus par jour supplémentaire
Une caution correspondant à la valeur de remplacement du matériel pourra être demandée.

Les transports s'entendent par livraison et enlèvement du matériel
[1] Master - Jumper inférieur à 20 m³
[2] Camion hayon-plateau supérieur à 3,5 t

La Ville pourra fixer par convention des tarifs autres que ceux ci-dessus mentionnés pour tenir compte de cas particuliers.

BP 2016 – Annexe N° 11 - 1

Direction de la Culture

TARIFS APPLICABLES DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS

Droits d'inscription et d'utilisation des services d'établissements culturels et autres équipements assimilés
Période d'application : Année 2016

Musée d'Art Roger-Quilliot, Musée Bargoin et Muséum Henri-Lecoq

Gratuité sur justificatif pour les jeunes jusqu'à 18 ans, les employés actifs ou retraités de la Ville de Clermont-Ferrand, les membres de l'association des Amis des Musées de Clermont-Ferrand et des Amis des musées de Riom-Communauté, les membres de l'ICOM (International Council of Muséums), les détenteurs de la carte Citéjeune, les journalistes, les enseignants, le personnel de l'Office de Tourisme et des Congrès de Clermont-Ferrand, les personnes titulaires de la carte Culture du Ministère de la Culture et de la Communication, les étudiants, les titulaires du RSA et les demandeurs d'emploi, les personnes titulaires de l'allocation adulte handicapé (sur présentation d'un justificatif en cours de validité), le parent d'enfants âgés de moins de 4 ans inscrits dans un atelier d'animation.
Gratuité pour les publics à l'occasion de manifestations culturelles nationales ou organisées par les services scientifiques Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Science, Pause déjeuner/pause culture…) et le 1er dimanche de chaque mois pour tous public

Droits d'entrée/personne	**Tarif 2016**
Plein tarif	5,00
Tarif réduit, sur justificatif, aux titulaires de la carte Cezam, titulaires de la carte VIP, membre d'un groupe à partir de 10 personnes et groupes participant aux visites collectives organisées par l'Office de Tourisme ou par un musée, visites duo (2 adultes + enfants jusqu'à 18 ans), seniors de plus de 60 ans, personnes en situation de handicap membres d'un groupe d'au moins 5 personnes incluant le ou les accompagnateurs	3,00
Carte de fidélité 3 musées (valable 1 an à partir de la date d'achat entrées illimitées)	20,00
Pass 3 musées (valable 1 mois à partir de la date d'achat - 1 entrée par établissement)	9,00
Pass 5 musées (valable 1 an à partir de la date d'achat, permettant l'accès au musée Mandet, au musée régional d'Auvergne et dans les trois musées clermontois - 1 entrée par établissement)	10,00
Prestations musées et lieux d'exposition temporaires (Hôtel Fontfreyde - Centre photographique)	
Animation jeune public	
Individuel (participation aux frais)	2,50/h (clermontois) 4,50/h (non clermontois)
Prestations spécifiques sur demande pour groupes adultes ou enfants	110/h

Animations adultes	
☞ ateliers pour adultes (participation aux frais)	droit entrée + 4,00 /h (clermontois) 8,00 /h (non clermontois)
☞ ateliers découvertes : initiation à une pratique sur une journée pour adultes	30,00
Visites commentées de groupes à caractère éducatif (participation aux frais)	
☞ Classes maternelles et élémentaires clermontoises et groupes encadrés par des services municipaux	Gratuit
☞ autres groupes	36,00
Visites commentée thématique individuelle ou collective hors prestations spécifiques	4,50/h + droit entrée
Service annexes	0,50
Cartes postales (prix unitaire)	4,00
Lot de 10 cartes	
Coût de reproduction pour les photothèques des musées :	
☞ Pour 1 double page ou page de couverture	85,00
☞ Pour 1 page	55,00
☞ Pour 1/2 page	27,00
☞ Pour 1/4 page	17,00
Tarif de location au Musée d'Art Roger-Quilliot (non soumis à TVA)	
salle de conférences (de 10 à 18 h)	380,00
location du musée pour soirées privées	2 500,00
<u>Conservatoire E. Chabrier</u>	
Frais de dossier (pour toute inscription et non remboursables)	34,00
CURSUS GENERAL MUSIQUE ou ART DRAMATIQUE **Tarif étudiant : tarif réduit clermontois (étudiants inscrits dans une université clermontoise ou dans un cursus post bac) présentant une carte d'étudiant. Ces tarifs comprennent la part de cotisation SEAM.**	
Tarif normal enfant et adulte (frais de dossier inclus non clermontois)	
1er enfant (forfait cursus)	437,00
2ème enfant (- 18 ans)	300,00
3ème enfant (- 18 ans)	232,00

à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	58,00
Tarif réduit (frais de dossier inclus clermontois)	
Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	
1er enfant (forfait cursus)	231,00
2ème enfant (- 18 ans)	179,00
3ème enfant (- 18 ans)	162,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
Tarif réduit (clermontois) : 610 < QF < 900	
1er enfant (forfait cursus)	202,00
2ème enfant (- 18 ans)	152,00
3ème enfant (- 18 ans)	133,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	
1er enfant (forfait cursus)	169,00
2ème enfant (- 18 ans)	112,00
3ème enfant (- 18 ans)	98,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	
1er enfant (forfait cursus)	126,00
2ème enfant (- 18 ans)	92,00
3ème enfant (- 18 ans)	78,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	
1er enfant (forfait cursus)	98,00
2ème enfant (- 18 ans)	68,00
3ème enfant (- 18 ans)	52,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
Inscription à la classe d'éveil (musique et danse)	
Tarif normal	179,00
Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	118,00
Tarif réduit (clermontois) : 610 < QF < 900	100,00
Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	80,00
Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	62,00
Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	49,00
Inscription à l'initiation théâtre (12/16 ans)	
Tarif normal	383,00
Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	191,00
Tarif réduit (clermontois) : 610 < QF < 900	173,00
Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	195,00
Tarif réduit (clermontois) : 610 < QF < 900	175,00

Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	131,00
Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	117,00
Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	87,00
Parcours amateur (chorale, orchestre, ateliers musiques et ensembles divers) (clermontois et non clermontois)	51,00
Elèves CHAM/CHAD (cotisation SEAM)	
Frais de reproduction partition	8,50
CURSUS GENERAL DANSE	
Tarif normal (frais de dossier inclus non clermontois)	
1er enfant (forfait cursus)	437,00
2ème enfant (- 18 ans)	300,00
3ème enfant (- 18 ans)	232,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	58,00
Tarif réduit (frais de dossier inclus clermontois)	
Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	
1er enfant (forfait cursus)	200,00
2ème enfant (- 18 ans)	156,00
3ème enfant (- 18 ans)	141,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
Tarif réduit (clermontois) : 610 < QF < 900	
1er enfant (forfait cursus)	193,00
2ème enfant (- 18 ans)	146,00
3ème enfant (- 18 ans)	128,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	
1er enfant (forfait cursus)	162,00
2ème enfant (- 18 ans)	110,00
3ème enfant (- 18 ans)	96,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	
1er enfant (forfait cursus)	122,00
2ème enfant (- 18 ans)	90,00
3ème enfant (- 18 ans)	72,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	
1er enfant (forfait cursus)	94,00
2ème enfant (- 18 ans)	66,00
3ème enfant (- 18 ans)	50,00

à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
Autres cursus (adulte, claquette, hip-hop et tout enseignement sur la base D'un cours/semaine)	
Tarif normal (frais de dossiers inclus non clermontois)	315,00
Tarif réduit (frais de dossiers inclus – clermontois)	
1 - QF supérieur à 900 €	134,00
2 - QF de 610 à 900 €	125,00
3 - QF de 411 à 609 €	84,00
4 - QF de 250 à 410 €	73,00
5 - QF inférieur à 250 €	58,00

Élèves admis sous réserve des places disponibles

DEGRESSIVITE

En cas de cursus multiples pour un même élève, le cursus le moins cher bénéficiera d'une réduction de 30 % sur le tarif normal

ELEVES S'INSCRIVANT APRES LA RENTREE

Tarifs calculés sur un pourcentage (calculés en dixième) en fonction du mois d'inscription. Élèves admis sous réserve des places disponibles

Tarif de location de costumes :	
Gratuité pour les écoles maternelles et primaires clermontoises	
Costumes (prix par costume)	
1 pièce	16,00
2 pièces	19,00
3 pièces	23,00
4 pièces et plus	29,00
Tarif associations	
20 articles	113,00
40 articles	181,00
50 articles	200,00
80 articles	272,00
100 articles et plus	301,00
Tarif de location de salles pour les compagnies professionnelles :	
Studios de danse	
Tarif horaire	39,00
Tarif journalier	130,00
Tarif 4 jours	484,00
Tarif 5 jours	554,00
Gratuit pour les élèves du Conservatoire	

Tarifs de location des salles de spectacles et de congrès

Pour les manifestations à entrées payantes : prélèvement d'un pourcentage selon dispositions du contrat avec application d'un minimum garanti pour la Ville

Date d'application : Année 2016

Tarifs TTC - TVA au taux en vigueur applicable

A - Opéra-Théâtre	
Grande salle	
1ère manifestation	2 687,00
manifestations suivantes ayant lieu le même jour	1 397,00
jour de montage	942,00
avance sur location	213,00
frais d'annulation le jour même	1 511,00
frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois : 15 % du tarif location	
Tarif dimanche et jours fériés : majoration de 50 % sur le tarif de la salle	
1ère manifestation	3 881,00
jour de montage	1 555,00
Foyer	1 125,00
Tarif dimanche et jours fériés : majoration de 50 % sur le tarif de la salle	
B - Maison de la Culture	
Salle Jean Cocteau	
1ère manifestation/spectacle ou conférence filmée	4 448,00
manifestations suivantes ayant lieu le même jour	2 342,00
jour de montage	1 593,00
tarif congrés/conférence	5 205,00
jour de montage	1 448,00
➢ Tarif dimanche et jours fériés : majoration 50 % sur le tarif de la salle	
➢ 1ère manifestation	6 618,00
➢ jour de montage	2 389,00
1/2 journée de montage	724,00
avance sur location	2 119,00
frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois : 15 % du tarif location	
frais d'annulation le jour même	2 606,00
Salle Boris Vian	
1ère manifestation/spectacle ou conférence filmée	1 144,00
manifestations suivantes ayant lieu le même jour	626,00
tarif congrès/conférence	1 484,00
jour de montage	486,00
1/2 journée de montage	244,00
➢ Tarif dimanche : majoration de 50 % sur le tarif de la salle	
➢ 1ère manifestation	1 662,00
➢ jour de montage	729,00
1/2 journée de montage	

frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois : 15 % du tarif location	
frais d'annulation le jour même	621,00
Forfait congrès (toute la maison avec tables et grilles d'exposition)	7 163,00
montage pour toute la maison sur 1 jour	2 206,00
Petites salles : frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois :	
15 % du tarif location	
Salle Louis Chavignier	
1ère journée	495,00
journée supplémentaire à partir de la 3ème	331,00
Salle Jacques Gripel	
Exposition/cocktail (forfait avec 10 tables et 10 grilles	
1ère journée	495,00
journée supplémentaire à partir de la 3ème	331,00
Hall rue Abbé de l'Epée et boulevard François Mitterand	795,00
Salle Alexandre Vialatte (niveau 4)	215,00
Forfait nettoyage (non rendu en bon état de propreté)	5,00
Location de matériel à la Maison de la Culture	
Tarifs TTC - TVA au taux en vigueur applicable	
table pliante : location pour 1 jour/forfait par lot de 10	116,00
grille d'exposition : location pour 1 jour/forfait par lot de 10	116,00
projecteur diapositives	45,00
vidéo projecteur	120,00
sonorisation (sans technicien ni enregistrement)	167,00
C- Tarif des personnels techniques	
applicable à la Maison de la Culture/Opéra-Théâtre/Cour des Trois Coquins/G. Conchon	
heure supplémentaire technicien titulaire	66,00
heure supplémentaire technicien vacataire	36,00
D – Frais de sécurité incendie/SSIAP Maison de la Culture et Opéra-Théâtre	
Tarif suivant contrat de prestation en cours	
E - Maison de l'Eléphant	
(non soumis à TVA)	126,00
F - Auditorium du Conservatoire E. Chabrier	
par vacation de 3 heures (non soumis à TVA)	487,00
G - Salle Jean-Philippe Rameau du Conservatoire E. Chabrier	370,00
(non soumis à TVA)	
H - Salle Rameau ou auditorium en partenariat avec le Conservatoire	126,00
I - Espace multimédia Georges Conchon	
(soumis à TVA au taux en vigueur)	
Sans moyens vidéo HT :	
Demi-journée	350,00
1ère journée	702,00
2ème journée	517,00
3ème journée	420,00

4ème journée	327,00
Frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois :	
- demi-journée :	52,50
- journée :	105,30
Frais d'annulation le jour même :	
- demi-journée :	192,50
- journée :	386,10
Droits sur les ventes publicitaires	
Stand/vente d'objets publicitaires (Maison de la Culture)	120,00
Stand/vente de livres (Maison de la Culture)	26,00
Droits sur la vente d'ouvrages et de documents sonores dans les établissements culturels municipaux autres que les établissements de spectacles	
Droit sur les vidéotransmissions	
cas où les prix de la place plein tarif adulte n'excède pas 15 €	676,00
prix de la place plein tarif adulte supérieur à 15 €	1 055,00
Tarifs de location de matériel d'exposition des services culturels	
Tarifs hors taxes - TVA au taux en vigueur	
Vitrines (par unité et par jour)	16,00
Panneaux (par unité et par jour)	16,00
Mannequins (par unité et par jour)	11,00
Facturation de clefs en cas de perte pour tous les lieux relevant du Service Equipements de Spectacles	
Clefs sur organigramme	44,00
Clefs hors organigramme	15,00
Le dispositif de caution sera identique à celui en fonction à la Direction des Sports et de la Logistique et correspondra au tarif de facturation des clefs en cas de perte	

Jours	Coefficient
2	1,60
3	2,20
4	2,90
5	3,40
6	3,70
7	4,10
8	4,40
9	4,70
10	5,00
11	5,25
12	5,50
13	5,75
14	6,00

15	6,30
16	6,70
17	7,00
18	7,30
19	7,60
20	7,80
21	8,00
22	8,20
23	8,40
24	8,60
25	8,80
26	9,00
27	9,20
28	9,40
29	9,60
30	9,80
40	11,80
50	13,60
60	15,00

LISTE ET VALORISATION DU MATERIEL "SON" MOBILE

Matériel	**Tarif 2016**
Console M3000 24 entrées + 4 stéréo/8 sous groupes/12 aux + 2 stéréo	82,00
Console numérique Yamaha DM 1000 + entension DM 1000 8in/8out	109,00
Console numérique Yamaha DM 2000	375,00
Console numérique Yamaha LS9 (fixe)	92,00
Console 200 B	36,00
Console Soundcraft DELTA 200 24/4/2	73,00
Console GL4 ALLEN & HEATH	78,00
Enceinte Christian Heil SB 115 + 115 XT Hiq	26,00
Christian Heil MTD 108	16,00
L'ACOUSTICS 8XT passive	19,00
Sub Christian Heil SB 115 + 115XT Hiq	26,00
Enceinte J.MEYER UPA 1C (modèle + récent)	27,00
Enceinte électrovoice SX300	13,00
Enceinte électrovoice S 200	13,00
Enceinte side électrovoice MTS1 600w	36,00
Martins LEB 400	18,00
Enceinte Yamaha amplifiée MS 60 S	18,00
Lyre Christian Heil MTD 112	4,00
Lyre Christian Heil MTD 108	3,00
Pied Christiant Heil 112	4,00

Pied	1,00
Attache aviation	1,00
Pied pour enceinte Yamaha amplifiée MS 60 S	3,00
Système son complet table Tascam 8 entrées amplification	36,00
Yamaha 2 x HP JBL 60w avec pied	
Système son complet table Yamaha 6 entrées amplification	118,00
CS 800 crown équalisateur Yamaha 2xHP Electrovoice 300w	
avec pied, 1 combiné CD+K7 Denon CDA 300	
Ampli crown CE 1000 (pour SX300)	23,00
Rack ampli QSC PLX 2402 + contrôleur MTD 112	26,00
Rack 2 x Ampli Crown MT 2400 + Processeur MTD 112	47,00
Rack 1 x Ampli 4 sorties QSC CX404 + 2 x Processeur MTD 108	37,00
Rack SKB 1 x Ampli 4 sorties Crown MT 1200 + 1 x Processeur	26,00
MTD 112 LLC	
Ampli 4 sorties QSC PLX 2402 + 1 x Processeur MTC 112 LLC	37,00
Ampli L Acoustic 17A 1 x Processeur MTD 115 LL Cb-st	30,00
Rack 2 amplis Amcron + 2 filtres MEYER SOUND M1A	47,00
Rack SKB 3 x DBX 166 + 1 x Yamaha REV 500 + 1 x Multi effet	28,00
Lexicon PCM 70 (Fixe régie)	
Rack SKB 2 x Equal DN360 + 2 x Limiteur DBX 166	30,00
Rack SKB 2 x Equa Klark-Technic DN300 + 1 x Equa Yamaha stéréo	27,00
Rack 1 SKB2 x Equa Klark-Technic DN 360	21,00
Rack 2 SKB 1 x Multi-effets Lexicon PCM 91 + 1 x Delay Yamaha	30,00
YDG 20-30 + Dbx 166 x 2 canaux	
Rack SKB - Multi-effets Yamaha SPX 90 - lecteur MD 301 MK -	34,00
lecteur CD TASCAM CD 450	
Rack SKB - Egaliseur SCV 31 bandes - Multi-effets Yamaha	29,00
SPX 900 - Compresseur DBX 166	
Multi-effets M1XL t.c.electronic	9,00
Lecteur K7 Nakamichi RX 202 E	11,00
Lecteur double K7 Technics	11,00
Lecteur K7 Teac V 5010 (fixe)	11,00
Lecteur K7 Duplicateur KX W8010 (fixe)	12,00
Lecteur CD Double Nemark CCN22	14,00
Lecteur CD Harman Kardon (fixe)	13,00
Lecteur CD Tascam CD450 Auto cue (fixe)	13,00
Rack SKB - lecteur MD TASCAM 301 MK - lecteur CD TASKAM CD 450	20,00
Rack SKB - lecteur MD TASCAM CD 01V	16,00
Lecteur CD YAMAHA CDX9 petit (mobile)	11,00
Rack SKB - lecteur DAT TASCAM DA 30 MK II - lecteur CD DENON DN	22,00
C615 - Ampli écoute régie - Centrale CLEAR-COM	
Lecteur mini Disc Tascam MD 350 (fixe)	11,00
Rack SKB 1 x Dat Tascam DA 30 MK II + 1 x Graveur CD Tascam CDR W700	15,00

Graveur CD Tascam CDRW 700	13,00
Graveur CD + Disque dur Pionnier	13,00
DI passives	2,00
DI actives	3,00
HF main Samson capsule SM58	2,00
Micro HF main Sennheiser SKM 3072 récepteur 3032 (même récepteur cravate)	43,00
Micro HF main Sennheiser SKM super cardioide 3005 E récepteur 3032 (même récepteur cravate)	43,00
Micro HF cravate capsule ME 104 cardioide : + émetteur SK 50 Sennheiser	49,00
Micro HF cravate Sennheiser : boîtier SK 50, capsule ME 102 omnidirectionnel (même récepteur cravate)	48,00
Micro HF serre tête cardioide : boîtier SK50 récepteur 3032 (même récepteur cravate)	45,00
Serre tête HSP 4	9,00
Neuman KM 184	12,00
Shure beta 87C	8,00
SHURE SM 57	2,00
SHURE SM 58	2,00
SHURE Béta 58	3,00
SHURE SM 81	7,00
SHURE SM 91	3,00
SHURE Béta 91	5,00
AKG D112	3,00
AKG SE 300 capsule CK 91	6,00
AKG 451 capsule CK5	6,00
AKG 535 EB	4,00
AKG 460 B	6,00
AKG C480 B capsule CK 63	7,00
Sennheiser MKH 60 demi canon	28,00
Sennheiser MKH 416 P48 U3 demin canon	68,00
Sennheiser MKH 416 demin canon	15,00
Sennheiser MD 441	7,00
Sennheiser MD 421	7,00
Sennheiser MD 541	8,00
Pied de micro avec perchette	1,00
Pied de micro court avec perchette	1,00
Pied de micro table fonte	1,00
Centrale CLEAR COM Filaire	26,00
Poste CLEAR COM Filaire	13,00
Centrale CLEAR COM H.F	28,00
Poste CLEAR COM H.F	19,00

LISTE ET VALORISATION DU MATERIEL « PLATEAU » MOBILE

Praticable Samia (P.A.C)	8,00
Taquets avec arrêt pour Jonction Praticable SAMIA	1,00

Barrière praticable SAMIA longueur de 1 m	2,00
Marches d'escalier pour praticable H:20cm H:40cm H:60cm H:80cm H:1m	3,00
Main courante pour 2 marches	2,00
Praticable Deviane (P.H.V)	7,00
Rallonge Praticable Deviane	4,00
Taquets avec arrêt pour Jonction Praticable Deviane	1,00
Taquets lisse pour Jonction Praticable Deviane	1,00
Pied de rallonge praticable de 20 cm	1,00
Pied de rallonge praticable de 40 cm	1,00
Pied de rallonge praticable de 60 cm	1,00
Barrière praticable Deviane longueur de 2 m	4,00
Barrière praticable Deviane longueur de 1 m	3,00
Poutre de pont 500 L=3m	10,00
Poutre de pont 300 L=4m	5,00
Poutre de pont 300 L=3m	4,00
Poutre de pont 300 L=2m	3,00
Poutre de pont 300 L=1m PROLYTE	2,00
Tête de pont 300	2,00
Sabot de pont 300	3,00
Treuil manuel pont 300	2,00
Palan électrique Verlinde 500 kg L chaîne = 25m	27,00
Palan électrique Verlinde 250 kg L chaîne = 25m	34,00
Palan manuel YALE left 360 500 kg L chaîne = m	8,00
Rack de télécommande pour 4 moteurs	25,00
Cantine N° 18 câblage moteurs STACCO	4,00
Moquette noire 10m2	1,00
Pain rond 20 cm x 10 20kg	1,00
Pain rond 20 cm x 5 10kg	2,00
Pain rond 26cm x 5,5 20kg	1,00
Pain rectangulaire 30 x 20 x 13h 50 kg	3,00
Pain rectangulaire 30 x 20 x 6,5h 25 kg	2,00
Pain rectangulaire 26 x 13 x 7h 25 kg	2,00
Pendrillon 2,7 m x 6 m	14,00
Pendrillon velours noir 4 m x 10 m	35,00
Pendrillon velours noir 3 m x 10 m	26,00
Pendrillon velours noir 3 m x 11 m (vieux de J.C)	29,00
Pendrillon velours noir 2,8 m x 9 m	22,00
Pendrillon velours noir 2,7 m x 6,5 m	16,00
Pendrillon velours noir 2,7 m x 7 m	17,00
Pendrillon velours noir 4 m x 6 m	21,00
Frise velours noir 2 m x 18 m	33,00
Frise velours noir 3 m x 18 m	47,00
Frise velours noir 2 m x 18 m (vieilles de J.C)	32,00

Frise velours noir 4 m x 18 m	63,00
Frise velours noir 6 m x 18 m	94,00
Frise velours noir 2,2 m x 12 m	23,00
Frise velours noir 2,6 m x 12 m	27,00
Frise velours noir 5 m x 12 m	52,00
Rideau velours noir 20 m x 11,40 m	100,00
Demi fond velours noir 9 m x 11 m	86,00
Demi fond velours noir 10 m x 10 m	87,00
Demi fond velours noir 6,5 m x 8 m	45,00
Demi fond velours noir 7 m x 9 m	55,00
Pendrillon velours rouge 2,55 m x 7 m	16,00
Frise velours rouge 2,6 m x 12 m	27,00
Demi fond velours rouge 6,5 m x 8 m	45,00
Cyclorama gris	77,00
Découverte tissu noir 2 panneaux H : 4 m L : 3,2 m	3,00
Découverte tissu noir 1 panneau H : 2,75 m L : 1,2 m	2,00
Découverte tissu gris 1 panneau H : 3 m L : 2 m	2,00
Pupitres pliants	3,00
Pupitres	4,00
Eclairage pupitre	3,00
Puprite conférencier	11,00
Puprite de chef	4,00
Guides fils	6,00
Chaise dorée	2,00
Chaise tissu noir	2,00
Chaise contrebasse	2,00
Tabouret de piano	2,00
Escalier 2 marches H = 0,35 m L = 1 m	3,00
Escalier 2 marches H = 0,35 m L = 2 m	3,00
Escalier 3 marches	4,00
Escalier 4 marches	5,00
Escalier 5 marches	6,00
Nacelle	58,00
Lès de tapis de danse longueur 10 m	5,00

LISTE ET VALORISATION DU MATERIEL « ECLAIRAGE » MOBILE

Découpe Robert Juliat 614 S 1 kW	15,00
Découpe Robert Juliat 614 SX 1 kW	15,00
Découpe Robert Juliat 613 SX 1 kW	15,00
Découpe Robert Juliat 611 SX 1 kW	20,00
Découpe Robert Juliat 714 S 2 kW	17,00
Découpe Robert Juliat 714 SX 2 kW	17,00
Découpe Robert Juliat 713 SX 2 kW	24,00
Découpe Levron 1 kW	15,00

Découpe Levron Longue 1 kW	15,00
PC 1 kW Robert Juliat 310 H	8,00
Fresnel ou PC Robert Juliat 2 kW	16,00
PC Scénilux 2 kW	14,00
Fresnel Disisti 2 kW	16,00
Fresnel LTM 5 kW	25,00
Fresnel LTM 5 kW	25,00
Cycliodes ADB Asymétrique 1 kW	11,00
Cycliode Robert Juliat Asymétrique 1250 w	11,00
Horiziode symétrique 1kW	8,00
BT 250 w	15,00
BT 500 w	19,00
Série de 2 barres ACL	65,00
Changeur de couleur rainbow	16,00
Changeur de couleur CC5000	36,00
Rampe dichroïque T10	9,00
Rampe dichroïque SUNSTRIP DMX	5,00
BLONDE 2000 w + coupe flux	8,00
Mandarine 800 w + coupe flux	5,00
Pince bol 500 w + coupe flux	3,00
CIN'K projecteur fresnel MSR2500 w + balast CAD2000	108,00
R.J Poursuite HM1 1200 w "KORIGAN"	101,00
R.J Poursuite HM1 2500 w "CYRANO"	224,00
"PIXIE" Poursuite HMI Juliat 575 w	40,00
"BUXIE" Poursuite Juliat MSD 575 w	49,00
MAC 2000 Performance	186,00
Clay Paky Super Scan Zoom	125,00
Rampes Fluo QUADRI R Juliat	12,00
Fluo 1,20 lumière noire R Juliat	8,00
Projecteurs PAR	4,00
PAR 64 renforcé pour changeur de couleur	1,00
Par chromé 110 v	1,00
Barre de 6 pars	10,00
PC 1 kW scénilux	6,00
PC Halogène 650 w	5,00
Par F1	4,00
Digi box IV/IV S 6 x 3 kW	33,00
Digi tour V1 6 x 3 kW mobile (2 fluo)	35,00
Rack Digiflight 3 x (6 x 3 kW) DMX	124,00
Rack Digiflight 4 x (6 x 3 kW) AVAB	175,00
Rack Digiflight 2 x (6 x 3 kW) 2 x (3 x 5 kW) AVAB	91,00
Rack Digiflight 2 x (3 x 5 kW) AVAB	70,00
Mélangeur DMX "Pirenne" DMX / AVAB	40,00

SWING 12 Jeu d'orgue manuel 12 circuits 2 prépa	3,00
STAGER Bloc de 6 circuits de 10 A gradués	15,00
1 jeu d'orgue mini expert, 2 moniteurs Vitec, 1 telec. I.R, câblages	210,00
Jeu d'orgue à mémoire PRONTO (AVAB)	238,00
Jeu d'orgue à mémoire CONGO (AVAB)	295,00
Tour pour latéraux	6,00
Pied de projecteur crémaillère	10,00
Pied de projecteur Petit	5,00
Rallonge pied de projecteur	2,00
Barre de couplage	2,00
Mâts de levage DOUGHY H = 6,50	43,00
Adaptateur structure	2,00
Platine	1,00

LISTE ET VALORISATION DU MATERIEL « DIVERS » MOBILE

Grille caddie 120 x 200	5,00
Grille caddie 60 x 200	3,00
Attache grille caddie	1,00
Chauffeuse noire	4,00
Chauffeuse rouge	4,00
Table basse	2,00
Bloc d'éclairage secours	2,00
Guide file	1,00
Panneaux d'affichage sur pied	1,00
Appareil diapo	32,00
Table pliante	2,00
Chaise pliante skaï	1,00
Tabouret haut	1,00
Echelle	11,00
Escabeau	8,00
Ecran petit modèle	4,00
Portant	2,00
Cimaise	1,00
Paper board	2,00
Table	4,00

Ce matériel est disponible dans la mesure où il n'est pas utilisé dans les lieux habituels d'utilisation. Cette liste sera remise à jour en début de saison. Le matériel peut être indisponible durant la saison pour des raisons de Maintenance.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA COUR DES TROIS COQUINS

Salle de spectacle Samuel Beckett :	
Jour de montage	411,00
Représentation	887,00
Salles de répétitions :	
Salles Strehler et Kantor par journée d'occupation	136,00

Espace polyvalent (Madeleine Renaud) par journée d'occupation	167,00
Salle d'animation Mnouchkine	68,00
Atelier	60,00

DROITS D'ENTREE POUR LES SPECTACLES ORGANISES DANS LE CADRE DES CONTRE-

PLONGEES DE L'ÉTÉ ET DE LA SAISON MUNICIPALE

Contre-Plongées de l'Eté	
Plein tarif	10,00
Tarif réduit	5,00
Graines de Spectacles	
Plein tarif	8,00
Tarif réduit	6,00
Tarif scolaires clermontois, crèches	2,60
Tarif établissements scolaires (privés, non-clermontois, collèges, lycées, centres de loisirs)	5,25
Autres groupes (dès 10 personnes)	5,25
Abonnement :	
- 3 spectacles	21,00
- 5 spectacles	25,00

Le tarif réduit s'applique, sur justificatif, pour les abonnements à partir de 4 spectacles, les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi, les personnes de plus de 60 ans, les bénéficiaires du minimum vieillesse, les groupes à partir de 10, es personnes, les titulaires de la carte Cité-Jeunes, les moins de 25 ans, les étudiants, les abonnés de la Comédie de Clermont-Ferrand – Scène Nationale, du Centre Lyrique d'Auvergne, de l'Orchestre d'Auvergne, du Petit Vélo, des Amis de la Musique, de Travail et Culture, aux titulaires de la carte Cezam et aux titulaires de la carte du CASC.

BP 2016 – Annexe N° 12

Direction de l'Animation socioculturelle et de la Vie Associative

TARIFICATION 2016 DES SALLES MUNICIPALES DANS LES MAISONS DE QUARTIER

Comme chaque année, il convient de réajuster les tarifs de location des salles municipales dans les maisons de quartier, en cohérence avec les tarifs par ailleurs proposés dans les équipements socioculturels.
Une augmentation moyenne de 2% est proposée.

Il est proposé d'approuver les tarifs ci-joints :

Catégories	Les Vergnes Herbet			Champratel Croix de Neyrat Fontaine du bac Saint Jacques		
Associations	Gratuité			Gratuité		
	Forfait 1/2 journée	Forfait journée		Forfait 1/2 journée	Forfait journée	
Organismes à but lucratif	134 €	269 €		180 €	359 €	
	vendredi (18h00-02h00)	Samedi (09h00-02h00)	Dimanche (matin)	Vendredi (18h00-02h00)	Samedi (09h00-02h00)	Dimanche (matin)
Particuliers Clermontois	68 €	134 €	Gratuité (uniquement ménage)	90 €	179 €	Gratuité (uniquement ménage)
Particuliers hors Commune	134 €	269 €		179 €	360 €	

Modalités - Une garantie de 450 € sera versée lors de la réservation - En cas de non respect des dispositions prévues dans la convention d'utilisation la Ville se réserve le droit de retenir les pénalités suivantes pour la garantie.		Dégradations	Selon devis des services techniques
Retard sur fermeture : la première heure	200 €	Vol	Selon devis de remplacement
Retard sur fermeture : les heures suivantes	350 €		
Déclenchement de l'alarme par non respect des zones autorisées	50 €	Ménage	Selon devis de la société de nettoyage
Arrachage d'une goupille d'extincteur	50 €		

BP 2016 – Annexe N° 13 - 1

Direction de l'Animation socioculturelle et de la Vie Associative

TARIFICATION 2016 DES SALLES MUNICIPALES ET DE DECORATIONS FLORALES

1 - Comme chaque année, il convient de réajuster les tarifs de location des salles municipales, des centres socio-culturels et des décorations florales.
Une augmentation de 2% est proposée, sauf pour la salle de spectacle de la Maison du Peuple dont le tarif est aligné sur celui de la salle de spectacle de l'Espace Nelson Mandela.

2 – Il est crée des nouveaux tarifs pour les centres socio-culturels identiques à ceux pratiqués dans les autres locaux municipaux, pour les salles de réunion d'une part (II) et pour les salles de spectacles d'autre part (III).
Ils annulent et remplacent, pour le tarif des locations de salles de spectacle aux autres organismes, les précédents tarifs votés jusqu'au 31 août 2016.

Il vous est proposé d'approuver ces deux points (cf tableaux ci-joints).

PROPOSITION TARIFS 2016
LOCATION DE SALLES

Désignation de la salle	½ journée		journée	
	Associations	Autres organismes	Associations	Autres organismes
	Proposition 2016	Proposition 2016	Proposition 2016	Proposition 2016
I- Salles de Réunion				
Changil n°1	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Centre Jean Richepin				
Salles 2 – 3 – 5	18,50 €	55,00 €	24,50 €	77,00 €
Salles 1 – 4 – 6 - 7	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Duclos	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Site Leclanché				
Salle 1	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle 2	18,50 €	55,00 €	24,50 €	77,00 €
Salle Poly	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Beaupeyras	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Anatole France	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Victor Hugo	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Verlaine	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Bien-Assis	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Centre Alexis Piron				
Salles n°1 et 2	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle n°3	18,50 €	55,00 €	24,50 €	77,00 €
Salle Abbé Prévost	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Jean Moulin	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Châteaudun	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Fontgiève	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Auguste Ricard de Montferrand	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Granouillet	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Chanteranne	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle Robert Thomazet				
Salles n°1 et 2	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
Salle 3	18,50 €	55,00 €	24,50 €	77,00 €
Salle Terre de Jeux	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
II- Salles de réunion des Centres Socio-culturels				

G.Brassens	26,00 **€**	79,00 €	35,00 **€**	105,00 €
N.Mandela	26,00 **€**	79,00 €	35,00 **€**	105,00 €
Oradou	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €
C.Claudel	26,00 €	79,00 €	35,00 €	105,00 €

III- Salles de spectacle des Centres Socio-culturels	**Associations**		**Autres organismes Avec prestations (régie son et/ ou lumière)**		**Autres organismes Sans prestations**	
	Sans prestation	Avec prestation (régie son et/ ou lumière)	Forfait 1/2 journée	Forfait journée	Forfait 1/2 journée	Forfait journée
	Proposition 2016	Proposition 2016	Proposition 2016	Proposition 2016	Proposition 2016	Proposition 2016
G. Brassens	218 €	290 €	292 €	583 €	180 €	359 €
C.Claudel	218 €	290 €	292 €	583 €	180 €	359 €
Oradou	218 €	290 €	292 €	583 €	180 €	359 €

	Jour de montage	**Jour de présentation**
Nelson Mandela	275 €	596 €

IV- Salle polyvalente N.Mandela	**vendredi** ***(18H00 - 02H00)***	**samedi** ***(09H00 - 02H00)***	**dimanche** ***(matin)***
	Proposition 2016	**Proposition 2016**	
Particuliers Clermontois	90,00 €	179,00 €	Gratuit (uniquement ménage)
Particuliers hors Commune	179,00 €	360,00 €	

Modalités - Une garantie de 450,00 € sera versée lors de la réservation - En cas de non respect des dispositions prévues dans la convention d'utilisation, la ville se réserve le droit de retenir les pénalités suivantes sur la garantie.		**Dégradations**	Selon devis des services techniques
Retard sur fermeture : la première heure	200 €	Vol	Selon devis de remplacement
Retard sur fermeture : les heures suivantes	350 €		
Déclenchement de l'alarme par non respect des zones autorisées	50 €	Ménage	Selon devis de la société de nettoyage
Arrachage d'une goupille d'extincteur	50 €		

V- Evènements festifs	**Associations**	**Autres organismes**
	Proposition tarifs 2016	**Proposition tarifs 2016**
Salle Leclanché n°1 – Victor Hugo – Terre de Jeux	218,00 €	
Maison du peuple	420,00 €	596,00
VI- Loto, concours belote, arbre de Noël, manifestation amicale, galette des rois		
Salle Leclanché n°1, Duclos, Poly, V. Hugo, Abbé Prévost, n°1 E. Herriot	85,00 €	/ /
Salle Chanteranne	96,00	/ /

DECORATION FLORALE
TRANSPORT ALLER/RETOUR

	Proposition tarifs 2016
Association Clermontoise dans la Ville	77,00 €
Association extérieure	114,00 €
Association Clermontoise dans l'agglo	104,00 €

Une caution représentant le coût forfaitaire du transport pourra être demandée aux organisateurs, ceci afin de palier au manquement de retour d'éléments empruntés nécessitant ainsi l'intervention des services municipaux.

Plantes

GROUPE	Forfait 24 h	24h suivantes
	Proposition 2016	Proposition 2016
1) Plantes fleuries	4,00 €	2,45 €
2) Petites plantes vertes	4,10 €	2,60 €
3) Plantes vertes moyennes	7,70 €	4,70 €
4) Plantes à grand développement	28,00 €	17,60 €
5) Arbustes	5,60 €	3,70 €
6) Banc	10,90 €	6,50 €
7) Fontaine	33,00 €	21,80 €
8) Bassin	32,40 €	21,80 €
9) Pergola	21,30 €	14,20 €
10) Vasque	5,60 €	3,70 €
11) Jardinerie	5,60 €	3,70 €
12) Emballage	1,15 €	0,85 €

BP 2016 – Annexe N° 14

Direction de l'Animation socioculturelle et de la Vie Associative

TARIFS 2016 - ECOLE DU CIRQUE - CENTRE GEORGES BRASSENS

L'école du cirque, installée au centre Georges Brassens, a été agréée en novembre 2014. Il est depuis cette date possible de dispenser des ateliers de cirque. Ces cours sont destinés exclusivement aux groupes conduits par des écoles, des associations, ou des institutions.

Il y a lieu de fixer les tarifs des cours dispensés à l'école du cirque. Ces tarifs sont calculés selon un forfait couvrant les frais de fonctionnement, l'amortissement des matériels et les charges du personnel mis à disposition.

Par heure et par groupe de 10 personnes : 35 euros.

BP 2016 – Annexe N° 15

Direction de la Petite Enfance

DETERMINATION DES MODALITES DE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (CRECHES COLLECTIVES, FAMILIALE ET MULTI-ACCUEIL)

Concernant le calcul des participations familiales en crèches collectives et familiale, et en multi-accueils, il vous est proposé d'adopter les modalités indiquées ci-dessous pour l'année 2016 :

Accueil régulier et occasionnel en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE): crèches collectives, crèche familiale et multi-accueils.
Autres tarifs :

Application des barèmes de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour bénéficier de la Prestation de Service Unique, qui implique les dispositions suivantes :

I - ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

A - Nature des ressources prises en compte :

- Traitements et salaires
- Indemnités journalières maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles (non pris en compte les IJ maladie longue durée)
- Allocations de chômage
- Pensions alimentaires reçues
- Autres revenus

La base de ressources à retenir est, à compter du 1er janvier 2016, le revenu brut imposable (figurant sur l'avis d'imposition de l'année antérieure portant sur les revenus de l'année précédente), en application du contrat liant la ville de Clermont-Ferrand à la CAF du Puy De Dôme et des circulaires de la CNAF. Ces ressources seront principalement issues des logiciels CAF PRO et MSA PRO.

Plancher : en cas d'absence de ressources ; il est égal au montant minimum déterminé par la CNAF.

Plafond : Il est égal à : 63 256 € (soit 3,16 € de l'heure en accueil collectif et 2,64 € de l'heure en accueil familial).

B - Changements de situation pris en compte :

Tout changement durable dans la situation peut être pris en compte dès lors que les modifications auront été apportées dans CAF PRO et MSA PRO.

II - CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES EN FONCTION DU TAUX D'EFFORT

A - Familles clermontoises :

Participation égale au nombre d'heures contractualisées multipliées par le taux horaire résultant du barème CNAF.

1 -Accueil régulier en Crèche Familiale

	Composition de la famille				
	1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 à 10 enfants	11 enfants et +
Taux d'effort horaire	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %	0,01 %

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Allocation Education Enfant Handicapé - AEEH) à charge de la famille, même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de la structure, permet d'appliquer le tarif horaire immédiatement inférieur.

En cas de dépassement de la durée d'accueil prévue au contrat de chaque enfant, la famille devra acquitter les heures dépassées par tranche d'une demi-heure au tarif horaire de l'enfant.

2 - Accueil régulier et occasionnel en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant : Crèches Collectives, multi-accueils

	Composition de la famille					
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants	11 enfants et +
Taux d'effort horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %	0,01 %

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Allocation Education Enfant Handicapé – AEEH) à charge de la famille, même si ce n'est pas le dernier qui est accueilli au sein de la structure, permet d'appliquer le tarif horaire immédiatement inférieur.

En cas de dépassement de la durée d'accueil prévue au contrat de chaque enfant, la famille devra acquitter les heures dépassées par tranche d'une demi-heure au tarif horaire de l'enfant.

B- Familles domiciliées hors-commune

Plafond majoré à 20 %, soit un tarif horaire de 3,80 € en accueil collectif et 3,16 € en accueil familial :

- Participation en fonction du nombre d'heures contractualisées ou réalisées pour l'accueil occasionnel.

En cas de dépassement de la durée d'accueil prévue au contrat de chaque enfant, la famille devra acquitter les heures dépassées par tranche d'une demi-heure au tarif horaire de l'enfant.

Pour les familles bénéficiant de l'Allocation Education Enfant Handicapé, plafond majoré à 15 %, soit un tarif horaire de 3,64 € en accueil collectif et 3,03 € en accueil familial.

C- Autres tarifs

- Tarif minimum : taux d'effort appliqué au montant du plancher
- Tarif maximum : taux d'effort appliqué au montant du plafond
- Tarif exceptionnel journalier : 17 € en crèches collectives et en multi-accueil et 15 € en crèche familiale
- Tarif d'urgence sociale : tarif minimum
- Tarif personnel municipal domicilié hors commune : taux d'effort appliqué au montant du plafond

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 JAN. 2016
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,

Françoise NOUHEN